

T1384

COLONIE

AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE

DE METTRAY



RAPPORT ANNUEL

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PATERNELLE.

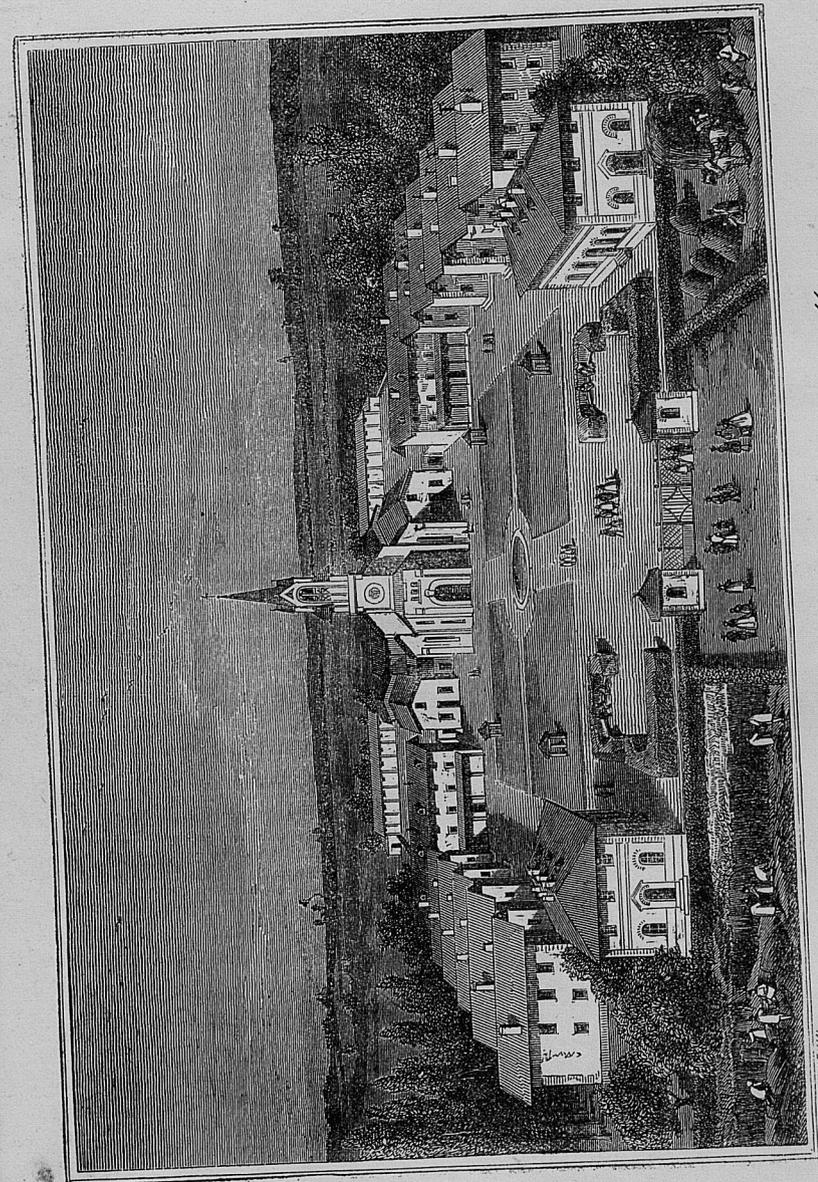
TREIZIÈME ANNÉE.

PARIS

AU BUREAU DE L'AGENCE GÉNÉRALE

RUE DES MOULINS, 10.

1852.



Colonie agricole et Pénitentiaire de Mettray

près Tours (Indre-et-Loire).

SOCIÉTÉ PATERNELLE

POUR L'ÉDUCATION MORALE ET PROFESSIONNELLE

DES JEUNES DÉTENUS

AGÉS DE MOINS DE 16 ANS, ACQUITTÉS, EN VERTU DE L'ARTICLE 66
DU CODE PÉNAL, COMME AYANT AGI SANS DISCERNEMENT.

EXTRAIT DES STATUTS.

ART. I.

La Société paternelle a pour but :

1° D'exercer une tutelle bienveillante sur les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement, qui lui seraient confiés par l'administration, en exécution de l'instruction ministérielle du 3 décembre 1852; de procurer à ces enfants, mis en état de liberté provisoire, et recueillis dans une Colonie agricole, l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élémentaire; de leur faire apprendre un métier; de les accoutumer aux travaux de l'agriculture, et de les placer ensuite, à la campagne, chez des artisans ou des cultivateurs;

2° De surveiller la conduite de ces enfants, et de les aider de son patronage pendant un temps illimité après leur sortie de la Colonie.

ART. V.

La Société se compose d'un nombre illimité de membres fondateurs et de simples souscripteurs.

Est membre fondateur toute personne qui souscrit pour une somme de 100 fr. au moins, à payer, soit en une seule fois, soit en deux versements de 50 fr. au moins chacun, et faits en deux années consécutives.

Est simple souscripteur toute personne qui souscrit pour une somme au-dessous de 100 fr.

Le titre de fondateur et de souscripteur n'entraîne d'autre obligation que celle de verser le montant de la somme promise.

ART. VIII.

Les noms des membres fondateurs resteront inscrits à perpétuité dans la chapelle de la Colonie.

Nota. On souscrit, pour devenir membre de la Société : à Paris, chez M. FRANÇOIS DELESSERT, banquier, trésorier, rue Montmartre, 176, et chez M. P. VERDIER, agent général de la Société, rue des Moulins, 10; à Tours, chez MM. GOUIN FRÈRES, banquiers, et à la Colonie de Mettray.

RAPPORT

DE

MM. DEMETZ

ET

DE BRETIGÈRES DE COURTEILLES,

DIRECTEURS DE LA COLONIE AGRICOLE DE METTRAY.

MESSIEURS,

C'est toujours avec un vif empressement que nous vous rendons compte des travaux de l'année qui vient de s'écouler. Nous venons aujourd'hui pour la 13^e fois accomplir ce devoir.

Dans les temps difficiles que nous avons eus à traverser, nous avons trouvé de votre part encouragement et appui; aujourd'hui, nous sommes heureux de vous l'annoncer tout d'abord, jamais les résultats moraux n'ont été plus satisfaisants. Vous pourrez vous en convaincre par le compte-rendu des patrons, dont le zèle ne se ralentit pas. C'est surtout lorsque nos enfants sont rendus à la liberté, et qu'on pourrait croire notre tâche accomplie, que nous redoublons d'efforts pour ne pas les laisser sans secours aux prises avec une société au milieu de laquelle l'accomplissement du devoir devient de plus en plus difficile.

Vous le savez, Messieurs, le but principal que la Société paternelle s'est proposé d'atteindre, le motif qui a fait que les hommes les plus honorables de notre époque se sont en quelque sorte groupés autour de la pensée que nous leur avons proposée, a été de prouver tout ce qu'on pouvait obtenir de l'homme, en se donnant tout entier à la charité, en mettant à son service son intelligence, son cœur et ses forces. Mais, nous ne devons pas le dissimuler, si on veut arriver à un résultat favorable, il ne faut reculer devant aucune peine, surtout devant aucun sacrifice d'argent.

Pour convaincre le peuple, il faut le soulager; on ne peut marchander le bien, et c'est en essayant de le faire au rabais qu'on est arrivé au bord d'un abîme, où tout allait s'engloutir sans un miracle de la Providence; mais il est temps de nous venir en aide à nous-mêmes.

La Société paternelle, qui réalise si bien son titre, commence aujourd'hui à recueillir la récompense de ses efforts; elle ne s'est pas préoccupée seulement de ce que coûtait Mettray, mais bien du nombre d'enfants que sauvait cette institution. En effet, Messieurs, toute la question est là; ce n'est pas une question d'économie domestique que vous avez mise au concours, c'est une haute question religieuse et morale, c'est la première de toutes, c'est la base de toute bonne économie politique; c'est de savoir jusqu'à quel point l'homme est né méchant, incorrigible, insensible à la justice, à la bonté; ingrat, aveugle, ignorant de ses propres intérêts, sourd à la voix de Dieu, rebelle, en un mot, à toutes les notions du beau, du bon et du vrai, ces éternels fondements de toute société durable.

Non, Messieurs, cela n'est pas; nous avons tous les jours la preuve que, pour les enfants de Mettray, vos bienfaits, vos efforts ne sont pas perdus; ces preuves, nous vous les apportons, et demandez au noble abbé de Guerry, au digne curé de la Madeleine, qui vient d'évangéliser nos enfants, qui n'a pas dédaigné de leur adresser quelques-unes de ces paroles qui en font un des premiers

orateurs sacrés de notre époque, demandez à cet apôtre habitué au plus brillant auditoire de Paris si jamais sa grande et puissante voix a été plus comprise, mieux écoutée et sentie? Non, ces enfants ne sont pas incurables, ils sont sensibles au dévouement qu'on leur témoigne, ils ouvrent leurs cœurs à toutes les bonnes pensées.

C'est ainsi que nous avons vu les punitions diminuer dans une proportion considérable, durant une longue absence que des raisons de santé nous avaient imposées. Chefs et colons, pendant que nous étions éloignés de la colonie ont redoublé de zèle pour nous prouver leur attachement, ainsi qu'au digne M. Blanchard qui a su gagner leur estime et leur affection et dont ils ont voulu diminuer la tâche.

Cela répond victorieusement à cette objection qui ne nous a été que trop souvent répétée, que l'existence de Mettray reposait sur deux hommes. Mettray, disons-le, repose sur un système éducatif qui a des règles bien établies, et qui portera ses fruits longtemps, bien longtemps après que ceux qui ont pris l'initiative de cette institution, auront disparu.

Pendant l'année 1851, 57 colons ont fait leur première communion, 222 ont été confirmés.

A Pâques, le nombre des colons était de 555, dont 375 avaient fait leur première communion, 180 ne l'avaient pas encore faite.

Sur les 375 pouvant accomplir le devoir pascal, 371 se sont approchés volontairement de la Sainte-Table. Sur les 4 qui se sont abstenus, 2 ont communié quelque temps après; 2 seulement s'en sont dispensés, et il ne faut pas s'étonner de cette exception, quand on songe que nous flétrissons l'hypocrisie, que nous blâmerions hautement toute contrainte, et que nous laissons chacun parfaitement libre de son action et tout à l'inspiration de sa conscience.

Félicitons-nous de ces résultats, et pourrait-il en être autrement quand notre digne Archevêque nous comble de ses bontés,

nous couvré de ses bénédictions, ne dédaigne aucun de nos petits, et ne craint pas en face du monde de les attirer à lui avec la mansuétude et la charité du bon pasteur.

L'exemple de ce digne prélat porte ses fruits; nous tenons de sa bonté un aumônier rempli de zèle et de dévouement, jeune, simple, bon, doux, comme il faut être, en un mot, pour aimer les enfants, pour s'en faire aimer, et pour communiquer à nos jeunes agents l'amour de Dieu et du prochain qui l'anime et remplit son cœur. Aussi tous nos jeunes fonctionnaires remplissent leur devoir et donnent cette vive impulsion, ce bel exemple, qui, venant des chefs, devient contagieux et engendre les bons fruits. Sans cela, il ne faut rien attendre d'aucune maison d'éducation, de quelque nature qu'elle soit, n'importe à quelle catégorie d'individus elle s'applique.

Qu'on nous pardonne cette liberté d'émettre aussi franchement et sans réserve notre opinion, mais on a trop souvent recours à notre expérience à l'occasion des établissements que l'on veut fonder, soit en France, soit à l'étranger, sur le modèle du nôtre pour ne pas regarder comme un devoir de conscience de reproduire nos convictions sans ménagement comme sans réserve.

Puisque nous avons parlé des établissements créés sur le modèle de Mettray, qu'il nous soit permis de signaler les avantages de notre école préparatoire, où nous admettons gratuitement des jeunes gens pouvant diriger des institutions semblables à la nôtre. Son utilité ressort en raison même de la multiplicité des colonies agricoles qui se fondent de toutes parts et dont le chiffre pour la France s'élève déjà à 53.

Aujourd'hui, comme toujours, ce sont les chiffres que nous laisserons parler.

1,434 enfants ont été reçus à la Colonie depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} janvier 1852.

115 pendant l'année 1851.

Sur ce nombre,

562 sont présents aujourd'hui.

Depuis la fondation de la Colonie jusqu'au 1^{er} janvier 1852.

16 sont entrés au-dessous de 7 ans.

429 — au-dessous de 12 ans.

989 — au-dessus de 12 ans.

Il en est entré en 1851 :

1 au-dessous de 7 ans.

52 au-dessous de 12 ans.

82 au-dessus de 12 ans.

Depuis la fondation de la Colonie jusqu'à ce jour :

763 enfants ont été libérés.

115 ont été libérés depuis notre rapport de l'année dernière jusqu'au 15 mars 1852.

Sur ces 763 colons,

483 étaient venus des villes,

280 étaient venus des campagnes.

763

517 sont sortis de la Colonie pour se livrer à l'agriculture.

257 sont sortis ouvriers.

209 sont entrés au service militaire (Le très-grand nombre comme engagés volontaires : savoir :

173 dans l'armée de terre.

36 dans l'armée de mer.

209

Parmi les 209 soldats ou marins,

1 est décoré de la Légion d'honneur.

5 sont devenus sous-officiers.

9 sont devenus caporaux.

Un très-grand nombre sont premiers soldats, ou font partie des compagnies d'élite, et 51 sont musiciens.

28 colons sont mariés et presque tous bons père de famille.

Sur les 763 colons libérés ,
631 sont restés irréprochables ;
43 se conduisent médiocrement ;
14 ont échappé à notre surveillance ;
75 sont tombés en récidive.

Vous vous étonnerez peut-être au premier abord de voir que le nombre de nos récidivistes s'élève à 75 ; mais il suffira de quelques mois d'explication pour que vous vous réjouissiez avec nous de n'avoir pas un chiffre plus considérable à accuser. D'abord, en se reportant au nombre total de nos enfants libérés, on reconnaît que la moyenne des récidives ne dépasse pas 9 pour % ; encore bien que la plus grande partie de nos colons aient été élevés dans les grandes villes, où l'enseignement du vice n'est malheureusement que trop fécond.

Ainsi ces 75 récidives portent sur
52 enfants des villes,
23 id. des campagnes.

Et encore, sur ces 75 récidivistes, 18 aujourd'hui se conduisent bien ; 1 seul a été condamné pour délit politique.

Sur ce nombre de 75, 18 sont revenus à des habitudes laborieuses, et nous recevons sur leur compte les notes les plus favorables ; cette dernière leçon de l'expérience a enfin fini par les convaincre de la vérité de nos enseignements. Espérons qu'ils sont pour toujours conquis à l'amour du bien (1).

Mais il est une circonstance bien autrement atténuante qu'il est de notre devoir de vous signaler. Jusqu'alors, la plupart des Sociétés de patronage n'ont exercé leur tutelle que pendant 3 années sur leurs patronés, afin d'éviter que le nombre n'en

(1) Depuis longtemps, nous n'avons cessé de réclamer, mais inutilement du ministère de la justice le chiffre des récidives applicable aux jeunes détenus sortis des maisons centrales. Cependant, rien ne serait plus à désirer que ce document qui permettrait d'établir une comparaison entre la conduite des enfants sortis des maisons centrales et celle des enfants sortis des colonies agricoles. Mais nous savons que jusqu'à ce jour les éléments ont manqué pour dresser cette statistique.

devienne trop considérable, et elles n'ont pu dès lors rendre compte de la conduite de ces derniers que pendant ce temps. De notre part, le patronage est illimité, c'est une véritable adoption ; nous vivons trop dans l'intimité de nos enfants, pendant qu'ils sont avec nous, pour que nous puissions jamais isoler leur existence de la nôtre. Il y a déjà 12 ans que nos premiers colons nous ont quittés, il n'est pas un fait qui leur soit particulier que nous ayons laissé ignorer. Qui ne comprend les chances défavorables qu'un aussi long laps de temps peut offrir ? Nous ne nous dissimulons pas non plus, outre les soins qu'entraînent des relations étendues à un aussi grand nombre d'individus, les dépenses considérables qui pèseront sur nous dans un temps donné, d'autant que nous ne recevons pas la moindre indemnité du gouvernement pour cette catégorie d'individus ; mais il faut espérer que le pays nous tiendra compte de nos efforts et comprendra qu'il est en quelque sorte de son devoir comme de son intérêt bien entendu de soutenir une pareille institution.

Si nous sommes heureux d'avoir à signaler la bonne conduite de nos colons placés, nous n'avons pas moins à nous réjouir de celle de nos colons présents. Il suffira de jeter les yeux sur le tableau ci-après pour partager nos convictions.

La moyenne des noms portés au tableau d'honneur a été de 257 pendant l'année 1851, sur une population moyenne de 548 colons présents, répartis ainsi qu'il suit :

38	s'y trouvent pour la 1 ^{re} fois.
34	— 2 ^e
27	— 3 ^e
27	— 4 ^e
19	— 5 ^e
17	— 6 ^e
17	— 7 ^e
15	— 8 ^e

A reporter. 194

Report. 194

10	—	9 ^e
8	—	10 ^e
10	—	11 ^e
7	—	12 ^e
6	—	13 ^e
5	—	14 ^e
2	—	15 ^e
3	—	16 ^e
1	—	17 ^e
1	—	18 ^e
2	—	19 ^e
2	—	20 ^e
2	—	21 ^e
1	—	22 ^e
1	—	23 ^e
1	—	24 ^e
1	—	25 ^e

257

Plus de la moitié de nos colons ont figuré au tableau d'honneur, où l'on ne peut être inscrit qu'après trois mois passés sans punition; plusieurs y figurent depuis longtemps, enfin quelques-uns y sont restés inscrits pendant toute la durée de leur séjour à Mettray.

Nous ne saurions trop nous féliciter d'un semblable résultat, et quand on songe à l'origine des enfants qui nous sont envoyés, on peut dire que le vrai n'est pas vraisemblable. Aussi ne saurions-nous appuyer nos assertions de trop de témoignages; nous ne pouvons citer rien de plus irrécusable que l'annotation de M. Cerfberr, consignée sur nos registres. Cet inspecteur général des Colonies agricoles, par suite des hautes fonctions qu'il a exercées dans l'administration, est plus compétent que qui que ce soit sur la matière. Il s'exprime ainsi :

« En terminant son inspection, le soussigné éprouve le besoin
 « d'exprimer sa satisfaction pour la bonne tenue de la Colonie. Il
 « n'y avait à son arrivée inattendue dans l'établissement que cinq
 « malades à l'infirmerie, et un seul colon en cellule. Le relevé
 « des punitions témoigne d'une grande amélioration pendant le
 « semestre qui vient de s'écouler. L'esprit de la population est
 « satisfaisant. Mettray reste à la hauteur où l'ont placé les efforts
 « de ses fondateurs. L'inspection constate avec plaisir le bon effet
 « obtenu par l'institution des chefs de section qui concourent à
 « la surveillance des travaux agricoles. Cette nouvelle organisation
 « prendra racine dans la Colonie, et produira, il faut l'espérer,
 « des résultats de plus en plus favorables au bon ordre, au travail
 « et à l'instruction des colons.

« L'enseignement agricole est commencé sur d'assez bonnes
 « bases. MM. les chefs des familles placées dans les fermes, en
 « se perfectionnant avec zèle dans l'étude de la science agricole,
 « seconderont efficacement M. le directeur de l'agriculture, et
 « Mettray pourra devenir aussi remarquable sous le rapport de
 « l'enseignement pratique des détails de la culture et de l'élève
 « des bestiaux qu'il l'est déjà sous celui de la discipline, de la
 « morale et de la religion. Les instructions de M. le Ministre
 « recommandent de s'attacher spécialement à former des cul-
 « tivateurs. Nous invitons MM. les agents à avoir tous et sans
 « cesse à l'esprit cette recommandation de M. le Ministre du
 « l'intérieur, de commerce et de l'agriculture.

« Les récoltes ont une belle apparence, et donnent des espé-
 « rances que le soussigné prend plaisir à signaler.

« Le zèle qu'on apporte depuis la fondation de la Colonie au
 « patronage des libérés mérite une mention particulière. Nous
 « avons lu avec intérêt les notes recueillies par les soins de l'ad-
 « ministration de Mettray.

(Nous croyons ne pas devoir aller plus loin dans cette citation.)

« Cè 8 juillet 1852.

« L'inspecteur général en tournée :

« Signé : A. E. CERFBERR. »

Vous attachéz sans doute, Messieurs, quelque prix, afin de vous rendre bien compte des difficultés que présentait la tâche que nous avons à accomplir, à savoir quelle a été l'origine de notre population et dans quel milieu elle a été élevée.

Sur 1,434 jeunes détenus reçus à la Colonie, depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} janvier 1852, il se trouve :

- 1° 266 enfants naturels;
- 2° 638 orphelins de père ou de mère, ou de père et de mère;
- 3° 96 enfants trouvés ou abandonnés;
- 4° 223 enfants d'un second mariage;
- 5° 96 enfants dont les parents vivent en concubinage;
- 6° 280 enfants qui ont en prison soit leur père, soit leur mère, leur frère ou leur sœur.

Vous devéz vous représenter jusqu'à quel point l'éducation morale d'enfants pris dans de semblables conditions a pu être négligée. Il s'en est trouvé qui ne savaient pas même faire le signe de la croix. Leur intelligence n'avait pas été mieux cultivée que leur cœur, et, à quelques exceptions près, ils nous sont arrivés dans un état de complète ignorance.

Voici le relevé statistique que nous avons dressé à cet égard.

Sur 1,434 colons reçus à Métray, depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} janvier 1852,

875 sont arrivés complètement illettrés.

318 avaient un commencement de lecture.

170 savaient lire.

71 savaient écrire.

TOTAL. 1,434

Presque tous les colons libérés sont sortis sachant lire, écrire et compter.

La musique vocale, d'après la méthode Wilhem, est enseignée à tous; nous avons cru devoir aussi faire montrer le plain-chant

et la musique instrumentale à ceux dont la conduite méritait d'être encouragée et qui annonçaient plus de dispositions que leurs camarades.

Cette dernière partie de l'enseignement musical permet d'engager un grand nombre de nos enfants dans les musiques des régiments; nous en comptons aujourd'hui 31 qui font vraiment preuve de talent.

Après vous avoir rendu compte de l'état moral et intellectuel de nos enfants, nous croyons devoir vous entretenir de leur état sanitaire. Ici nous devons laisser parler MM. les docteurs Morand et Anglada, qui donnent tous leurs soins à nos colons avec un discernement et un zèle qu'on ne saurait trop louer.

« Pendant l'année qui vient de s'écouler, les affections catarrhales
« de la muqueuse aérienne et du parenchyme pulmonaire ont
« atteint un certain nombre d'enfants. Mais tous ont été prompte-
« ment débarrassés, à l'aide des moyens les plus simples, lors-
« qu'elles ne frappaient pas un sujet tuberculeux.

« Quelques enfants ont été pris de bronchite grippale, se tra-
« duisant par de la toux, une céphalalgie légère, un peu d'aphonie,
« et une accélération plus ou moins grande dans la circulation.
« L'extrême faiblesse et la courbature générale que les malades
« éprouvaient tout à coup auraient pu faire croire au début d'une
« affection sérieuse, si nous n'avions été en garde par la consi-
« dération de l'épidémie de grippe, régnant alors en ville et dans
« les environs.

« Mais, bientôt la température devenant plus constante et les
« variations moins sensibles, la santé des jeunes colons s'est
« ressentie de cette heureuse modification atmosphérique. Le
« nombre des malades a diminué, et nous n'avons plus eu que
« quelques affections légères à traiter. Ainsi, des bronchites, des
« fièvres éphémères, des fièvres larvées, des pyrexies intermit-
« tentes à différentes marches, affectant le plus souvent le type
« quotidien; enfin les inséparables accidents strumeux, si com-
« muns au milieu d'une population telle que celle de la Colonie.

« Nous en avons trop souvent parlé dans nos rapports précédents
 « pour y revenir encore une fois.
 « Avec le refroidissement de l'atmosphère et l'approche de la
 « saison hivernale, les affections catarrhales et les flux diarrhéiques
 « sont devenus plus nombreux, sans offrir beaucoup plus de
 « gravité. Quelques rhumatismes musculaires se sont montrés
 « ainsi que diverses douleurs gastralgiques.
 « En résumé, l'état sanitaire des colons, pendant l'année 1851,
 « a été assez satisfaisant; les affections pathologiques ont eu peu
 « de persistance. Les fièvres d'accès, surtout celles d'automne,
 « se sont montrées en petit nombre, comparativement à celles
 « observées pendant les années précédentes. Cependant le nombre
 « des colons que nous avons perdus s'est élevé à 9, mais aucun
 « n'a succombé à une affection aiguë. Tous sont morts des suites
 « de maladies chroniques contractées antérieurement à leur da-
 « mission à la Colonie, ainsi que le constate le procès-verbal
 » dressé par nous à l'arrivée de chaque colon.
 « Tours, le 10 janvier 1852.

« Signé: MORAND et ANGLADA

« D. M. P. »

Voici la récapitulation des décès depuis l'origine de la Colonie :

En 1840	2	sur	102
1841	5	—	113
1842	4	—	160
1843	4	—	187
1844	2	—	289
1845	4	—	345
1846	6	—	450
1847	10	—	468
1848	10	—	510
1849	11	—	536
1850	8	—	534
1851	9	—	548

Ce qui, sur une population de 1,434 jeunes détenus, donne une moyenne de moins de 1 1/2 pour ‰ ou d'environ 15 pour mille.

Cependant la moyenne de la mortalité pour la ville de Tours est de 33 pour mille;

Celle de l'armée, à l'intérieur de la France, de 20 pour mille.

Ces 75 enfants sont morts, savoir :

Hydropisie	1
Fièvre cérébrale	7
Fièvre scarlatine	4
Phthisie	46
Péritonite	1
Scrofules	11
Méningite	2
Fièvre typhoïde	2
Congestion pulmonaire	1
TOTAL.	75

Sur ces 75 décédés, 35 ne sont pas restés 1 an à la colonie.

Ces chiffres sont d'autant plus satisfaisants que, pendant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs maladies épidémiques ont régné autour de la Colonie.

Dans le désir de présenter un résultat d'une rigoureuse exactitude et de ne point diminuer la proportion des décès, en nous bornant à la simple énonciation du nombre des enfants inscrits et dont quelques-uns n'ont fait qu'un court séjour à la Colonie, nous avons converti chaque séjour en journées de présence, dont le total, divisé par 365, nous donne le nombre juste des existences pour chaque année.

4 colons sont décédés à l'infirmerie de la Colonie, où ils étaient restés malades après leur libération; nous n'avons pas voulu les

envoyer à l'hôpital; nous eussions été bien en droit de ne pas les compter dans le contingent de nos décès, mais on ne saurait mettre trop de franchise en pareil cas. Un économiste a dit : « La statistique, s'il en existe de bonne foi ! » Nous voulons prouver qu'il en existe.

3 colons libérés sont aussi revénus malades à la Colonie, et sont décédés à notre infirmerie. Ce fait a besoin d'explication pour être compris; il sera une nouvelle preuve de la sollicitude dont nous faisons preuve à l'égard de nos colons que nous n'abandonnons jamais, soit en santé, soit en maladie.

Quand un colon est malade, encore bien qu'il ne fasse plus partie de la maison, que nous ne recevions pour lui aucune indemnité du gouvernement, il est admis à notre infirmerie, si maternellement administrée par nos dignes sœurs de charité. Là, en même temps qu'on s'occupe de guérir son corps, on prend soin de retremper son âme aux bons sentiments. L'aumônier, les sœurs, tous redoublent d'intérêt, afin de raviver chez lui les sentiments religieux qui ne s'effacent que trop vite dans le monde, et si le pauvre enfant succombe, c'est toujours en quelque sorte dans les bras de Dieu.

Vous voyez, Messieurs, par cet exposé succinct que, tant au physique qu'au moral, Mettray réalise tout ce qu'on pouvait espérer d'une telle création. Nous eussions été heureux de vous rendre compte d'un grand nombre de faits particuliers à nos enfants et honorables pour eux; plus satisfaits encore de payer un juste tribut de reconnaissance aux hommes de cœur qui nous ont si puissamment secondés, en consignait ici tous les actes de dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve. Mais nous avons été arrêtés par la crainte de faire un rapport trop volumineux, d'autant que nous avons dû laisser une large place au compte-rendu de notre agriculture qui met maintenant Mettray au niveau des institutions de ce genre les mieux dirigées.

Aujourd'hui plus que jamais, Mettray ne saurait être considéré comme une institution purement locale. Nous avons reçu et élevé

dans l'amour du bien, des enfants de 69 départements. C'est donc, en quelque sorte, la Colonie de la France entière.

Les conseils généraux, chaque année, nous viennent en aide; nous osons espérer qu'en présence des sacrifices de toute nature que nous nous imposons (1), ils voudront bien nous continuer leur généreux concours.

Ce n'est plus aujourd'hui une pensée qu'il s'agit d'encourager et dont le succès peut paraître plus ou moins douteux, c'est une grande œuvre qu'il convient de ne pas laisser périr. Si nous nous permettons de parler avec autant d'éloges de cette création, c'est qu'elle est due aux efforts de tous.

Les gouvernements étrangers, en imitant Mettray, et en allant même jusqu'à emprunter sa dénomination (2) attestent suffisamment le cas qu'ils font de cette institution. Les intérêts de la morale, comme ceux d'un amour national bien entendu, nous font un devoir de veiller à sa conservation, et nous assurent que le pays ne nous fera pas défaut. C'est donc avec toute confiance que nous faisons encore aujourd'hui appel à ses généreuses sympathies.

DEMETZ,

Conseiller hon. à la Cour d'appel de Paris.

DE BRETIGNÈRES DE COURTEILLES,

Ancien membre du Conseil général d'Indre-et-Loire.

(1) La Colonie placée sur le point le plus culminant qui domine la vallée, manquait d'eau; nous nous sommes décidés à y amener celle de la rivière qui coule à une assez grande distance. Cette entreprise qui nous a été depuis longtemps conseillée par les personnes qui nous portent un véritable intérêt, a nécessité l'emploi de sommes considérables pour son exécution.

(2) Il existe en Hollande une institution semblable à la nôtre, fondée par M. Surringard. On lit sur la porte METTRAY NÉERLANDAIS.

AGRICULTURE.

Messieurs.

Après l'inspection de l'agriculture de Mettray que je fis en 1850 et pour mettre à exécution les mesures dont nous étions convenus, vous avez fait choix de M. M***. Il s'est conformé à la plus grande partie de vos prescriptions, et a obtenu un succès dont il vous a rendu compte dans le mémoire suivant. Vous avez désiré que les faits qui y sont rapportés fussent sévèrement contrôlés. J'ai fait un voyage à Mettray dans les premiers jours d'avril, et, après avoir vérifié toutes les assertions de M. M***, j'ai examiné ses cultures et entendu ses projets pour l'avenir. Je ne puis que les approuver, sauf les modifications que l'expérience nous indiquera, et je pense qu'il sera avantageux de bien fixer le point de départ en publiant le compte-résumé qui suit de M. M***.

Signé : comte de GASPARI.

COMPTE - RENDU.

Exercice 1851.

Messieurs,

Lorsque vous eûtes la généreuse pensée de réparer l'oubli de la société envers des enfants plus malheureux que coupables, l'agriculture s'offrit à vous comme un des moyens les plus efficaces de régénérer cette jeunesse. Le travail des champs vous parut plus que tout autre propre à disposer l'âme de ces enfants à recevoir les principes du bien, tout en contribuant à rétablir leur santé souvent viciée dans son origine, souvent aussi altérée par la misère ou le séjour des prisons. Après les avoir arrachés à une atmosphère corrompue, après les avoir réchauffés contre votre cœur, vous les avez confiés à cette mère nourrice des nations, pour qu'en les rapprochant de la nature et de Dieu, par le travail des champs, elle les rendit meilleurs; pour qu'elle en fit des cultivateurs robustes moraux et religieux. Vous avez donné à l'établissement dont votre ardente charité dotait l'humanité, le nom de *Colonie agricole*; vous avez pris l'agriculture pour votre drapeau. Choisi depuis le milieu de l'année 1850 pour avoir l'honneur de le porter, je viens aujourd'hui vous rendre compte des efforts que j'ai faits pour justifier, autant qu'il dépendait de moi, cette haute marque de votre confiance, et pour rémplir la double tâche à laquelle vous m'appeliez:

- 1° Faire sur les terres exploitées par la Colonie une culture économique. c'est-à-dire produisant plus qu'elle ne dépense;
- 2° Donner aux colons une instruction agricole en rapport avec leur condition sociale.

Ce compte-rendu se divisera donc naturellement en deux chapitres:

- 1° Exploitation culturale;
- 2° Instruction agricole,

CHAPITRE 1^{er}.

EXPLOITATION CULTURALE.

Tout en ayant la conviction que l'agriculture offrait à la population nombreuse des colons de Mettray le travail le plus convenable à l'œuvre de régénération que vous entrepreniez, vous attachiez cependant une grande importance à ce que ce travail fût suffisamment productif; l'exploitation culturale, qui n'était pour vous qu'un moyen, ne devait pas être une difficulté, par les pertes qu'elle pourrait présenter. Nous sommes donc heureux de vous apporter la nouvelle que votre agriculture paraît entrer dans une voie de progrès beaucoup plus rapide que nous n'osions l'espérer.

La Providence, qui se plaît à répandre ses faveurs sur un établissement si éminemment chrétien, a béni les travaux de vos enfants, enrichi vos moissons, et alors que, vu le bas prix des denrées agricoles, le budget présenté au commencement de l'année dernière avait peine à balancer ses dépenses par ses recettes, le résultat dépassant nos prévisions a donné un bénéfice net de 3,723 fr. 52 c. et l'état des emblavures de l'année courante nous permet d'estimer approximativement le bénéfice net de l'exercice de 1852 à 10,000 fr. ainsi qu'il résulte du budget agricole de dépenses et recettes qui accompagne ce compte-rendu.

Mais plusieurs considérations tendent encore à ajouter à la valeur de ce résultat, quelque satisfaisant qu'il soit.

- 1° Outre les dépenses de fermages, direction, employés qui la concernent, animaux et denrées achetés au dehors, frais divers etc., dépenses que l'on peut considérer comme extérieures, c'est-à-dire comme représentant une émission réelle de capital, l'agriculture est encore débitée :

Pour fourniture de mobilier et réparation d'outils faites par les

ateliers sédentaires de la Colonie, maréchaux et forgerons, de la somme de 3,531 fr. 58 c., dont la moitié pouvant être considérée comme représentant les matières premières, il reste à imputer à la main d'œuvre des colons charrons et forgerons la somme de 1,765 f. 79 c.

Pour les travaux agricoles exécutés par les colons agriculteurs, de la somme considérable de. 11,827 89

Total 13,593 68

Cette somme, que l'agriculture a payée à la Colonie pour le travail des colons, dépasse certainement celle qu'aurait à supporter en frais de ce genre une culture faite dans les conditions ordinaires (1).

2° L'intérêt de l'instruction pratique des colons nous force à leur confier le soin des animaux, le travail avec les attelages. Il en résulte des chances nombreuses d'accidents et une diminution considérable dans le rendement des animaux en viande, lait et surtout en travail.

3° D'un autre côté, la plupart des denrées alimentaires fournies à la Colonie par la culture étant estimées au prix du marché, l'avilissement extraordinaire de ce prix, dans le courant de l'année, a eu sur le chiffre des recettes de notre agriculture une influence d'autant plus considérable, que nous sommes placés dans la localité de la France où les prix sont descendus au minimum.

4° De plus, dans l'intérêt de l'économat de la Colonie, les denrées lui sont ordinairement fournies dans le moment où elles ont moins de valeur sur le marché; ainsi, nous lui livrons le blé aus-

(1) Dans la fixation des prix affectés au travail des colons, nous prenons pour base les prix des travaux à la tâche dans la localité, en partant cependant du minimum, en raison de ce que l'exécution par des enfants apprentis est imparfaite; il n'en résulte pas moins que nous sommes par nécessité, obligés de faire à la main des travaux que nous pourrions plus économiquement, exécuter avec des animaux. C'est ainsi pour ne citer qu'un exemple, que le battage, qui nous coûte au prix minimum du pays 0 fr. 85 c. l'hectolitre, exécuté par nos enfants, ne coûte que 0 fr. 35 c. chez un de nos voisins, M. Derouet, de Meslay, cultivateur distingué de la Touraine, au moyen de la machine de M. Bodin, de Rennes.

sitôt après le battage, le vin au sortir du pressoir: toute spéculation nous est naturellement interdite.

Notre agriculture a donc été soumise à l'influence de conditions particulières qui rendent le bénéfice qu'elle présente encore plus significatif.

Il est de notre devoir de témoigner ici toute la reconnaissance que nous devons à M. le Président de la société Paternelle et de lui attribuer hautement toute la part qui lui est due dans le succès que nous vous annonçons. A notre arrivée à la Colonie nous avons trouvé un témoignage remarquable de sa vive sollicitude pour notre agriculture, dans un mémoire où il a étudié notre exploitation dans tous ses détails; avec un tel guide nous ne pouvions faire fausse route.

Nous ne vous tairons pas non plus toutes les ressources que nous avons trouvées dans les différents travaux de nos prédécesseurs et notamment dans le tracé d'assolement de M. Lecoulteux, notre ancien collègue à Grignon (1).

M. Malngié, l'habile directeur de la Charmoise, avait eu aussi la bonté d'apporter son tribut d'hommage à la Colonie, en se livrant à d'utiles recherches sur l'assolement que comportait la nature variée des terres de notre exploitation.

L'agriculteur praticien sait quel prix on doit attacher à de tels documents lorsqu'on arrive dans une localité nouvelle.

Après ce coup d'œil sur l'ensemble de la situation, permettez-moi d'en aborder avec vous les détails en vous présentant successivement:

- 1° Mon plan d'assolement;
- 2° Sa justification par les résultats obtenus en 1851;
- 3° Sa justification par les résultats probables en 1852.

(1) M. Lecoulteux actuellement directeur des cultures de l'Institut agronomique de Versailles a dirigé pendant un an l'agriculture de la colonie de Mettray.

SECTION 1^{re}.

ASSOLEMENT.

Au moment où j'étais appelé à la direction de l'agriculture de la Colonie, les terres étaient soumises à l'assolement suivant, sauf quelques modifications de culture et de contenance :

Assolement antérieur.

Assolement proprement dit	}	1 ^{re} Sole Plantes sarclées . . .	hect. ares	48 50	}	111
		2 id. Céréales de printemps.	48 50			
		3 id. Trèfle	48 50			
		4 id. Froment d'hiver . . .	48 50			
		5 id. Vesces	48 50			
		6 id. Froment d'hiver . . .	48 50			
En dehors de l'assolement	}	1 Morceaux détachés en cul- tures diverses.	hect.	46 »	}	89
		2 Prairies naturelles	24 »			
		3 Vignes	11 »			
		4 Cultures mairachères . . .	8 »			
Total.				200 h.		

Avec cet assolement, qui paraît cependant assez riche en ressources fourragères, l'exploitation ne pouvait pas entretenir les soixante-dix têtes de bétail présentes dans ses écuries, sans acheter au dehors une certaine quantité de fourrages, soit pour une somme d'environ 2,000 fr. par an; cela tenait à la non-réussite du trèfle et des vesces sur la plus grande partie des terres, et à la mauvaise nature du fourrage des prairies naturelles; en outre une grande partie des plantes sarclées, les pommes de terre, les haricots, etc., sont des denrées alimentaires pour la Colonie, au lieu

de venir, comme dans la plupart des exploitations, augmenter la masse des denrées fourragères.

Obligation d'adopter un système de culture intensif et autositique.

D'un autre côté la nécessité d'occuper un grand nombre de bras entraînait nécessairement à un système de culture intensif, c'est-à-dire tirant du sol, au moyen d'une quantité considérable de travail, la plus grande quantité de produits possible. Le travail dans un tel système de culture ne peut devenir avantageux qu'à la condition de s'appliquer à des terres d'une grande fécondité, et celles de la Colonie étant loin de remplir cette condition, il fallait nécessairement songer à les rendre fécondes par l'application d'une masse considérable d'engrais.

Deux moyens s'offraient à nous : celui de l'acquisition d'engrais au dehors, celui de la production intérieure.

Le premier, outre l'inconvénient d'être d'un fâcheux exemple pour un établissement digne à tant de titres de servir de modèle, avait encore celui d'exiger une avance considérable de capital, d'ajouter les frais de charrois au prix d'acquisition, qui, d'après les comptes de cette année, est sensiblement le même que celui de notre production intérieure. De plus, il était limité par la production de la ville de Tours, qui avait déjà ses débouchés assurés, et où une emplette considérable aurait nécessairement eu pour résultat l'augmentation des prix.

Toutes ces raisons nous amenaient à adopter la production du fumier à l'intérieur, et par suite celle d'une quantité de denrées fourragères en rapport avec l'abondance des produits que nous désirions obtenir de nos terres. Nous étions naturellement conduits au système de culture que M. de Gasparin nomme autositique (qui se nourrit lui-même), sans proscrire cependant, afin d'arriver plus promptement à la fécondité désirable, l'acquisition au dehors d'une certaine quantité de fumier qui irait graduellement en diminuant.

Étude du sol des fermes exploitées par la Colonie.

En harmonie avec ce système, notre assolement devait en outre s'approprier à la nature du sol; nous nous sommes donc livrés dès le début à une étude approfondie de notre terrain, étude dans laquelle nous avons été puissamment secondé par M. Brame, chimiste distingué, professeur à l'école de médecine de Tours; (1) c'est avec son concours désintéressé que nous sommes arrivés à établir la position géologique de nos terres et leur classement.

Position géologique et nature des terres.

La couche arable des quatre fermes exploitées par la Colonie est formée par un dépôt tertiaire reposant sur la craie marneuse à silex pâle, appartenant au système crétacé du bassin de Paris. Ce dépôt est généralement argilo-siliceux sur les plateaux supérieurs, mélangé de fragments de silex blond pâle sur les coteaux. La formation marnéuse qui passe quelquefois à un calcaire blanc d'une solidité variable se rapproche plus ou moins de la surface du sol; elle apparaît à la partie moyenne des deux petites vallées au fond desquelles coule la Choisille et le petit ruisseau des Gaudières, et forme ainsi des terres marneuses ou argilo-calcaires. Plus bas elle est recouverte par une couche assez puissante de terre végétale argileuse, d'origine récente, qui formerait dans la vallée de la Choisille d'excellentes prairies, si le cours d'eau n'était retenu par les usines à un niveau trop élevé. Il en résulte, dans les parties les plus basses, une formation tourbeuse.

Classement des Terres.

Nos terres peuvent donc se classer de la manière suivante, en négligeant les nuances qui forment passage d'une classe à une autre :

(1) M. Brame, membre de la Société Philomatique de Paris a eu l'obligeance de faire pour la Colonie un cours de *Chimie agricole*.

Terres argilo-siliceuses, avec sous-sol de même nature, reposant sur une craie marneuse placée à plus d'un mètre de profondeur.	63 h. »
Terres argilo-siliceuses, avec trace de calcaire, reposant immédiatement sur un rocher qui, sur une étendue de plusieurs hectares, nuit à la marche des instruments, ce qui a nécessité des défoncements à bras, très-coûteux	22 50
Terres argilo-siliceuses, avec trace de calcaire, mélangées de fragments nombreux de silex pâle	40 »
Terres marneuses	9 50
Terres argilo-calcaires.	39 50
Terres argilo-calcaires tourbeuses dont l'assainissement est impossible.	17 »
Terres argilo-calcaires tourbeuses dont l'assainissement est possible.	8 50
TOTAL.	200 »

Essai et réussite de la Luzerne.

La nature de ces terres et leur position géologique qui permet de leur donner à toutes, à peu de frais, une quantité suffisante de calcaire, m'indiquait assez qu'il ne me serait pas impossible d'y introduire la culture de la plante fourragère la plus précieuse pour l'agriculture, la luzerne; aussi dès ma première visite aux terres de la Colonie, au printemps de 1850, je me hâtai d'en faire semer dans les terres que je croyais le mieux lui convenir, alors même qu'elles n'étaient pas dans un état convenable de préparation. Cet essai a réussi au-delà de mes espérances; leur première récolte, quoique contrariée par la sécheresse de l'année, a donné un produit satisfaisant. J'ai continué les semis en 1851. Faits dans de

bonnes conditions, c'est-à-dire après une plante sarclée qui avait reçu des façons et une fumure convenables, leur réussite n'a rien laissé à désirer.

Conséquence de cette réussite.

Dès lors, j'étais fixé sur la marche à suivre : 1° Créer en dehors de la rotation, deux soles de luzerne, le sainfoin remplaçant cette plante sur quelques portions de terre plus arides où sa réussite était douteuse ; 2° Au moyen des ressources fourragères de ces deux soles, porter à un haut degré de fécondité les terres soumises à l'assolement régulier, et en tirer le plus de produits de vente possible au moyen de la main-d'œuvre dont dispose la Colonie.

Modification à introduire dans l'assolement antérieur.

Pour atteindre le dernier but, plusieurs modifications devenaient nécessaires dans l'assolement de six ans :

1° Remplacer par un froment d'automne la céréale de printemps qui suit les plantes sarclées, et qui, dans le climat de la Touraine, ne donne qu'un faible produit ;

2° Cultiver en dehors de l'assolement les plantes sarclées qui, comme la betterave, le rutabaga, sont un embarras au moment des semailles d'automne, par l'époque tardive de leur récolte. Dix hectares de prés de mauvaise nature défrichés, qui convenaient peu à la culture des céréales, étaient éminemment propres à la culture des racines ;

3° Remplacer les vesces ou autres fourrages annuels, que l'adoption des prairies artificielles pérennes permettaient de supprimer, par la culture d'une plante commerciale.

Le colza semblait convenir sous toute espèce de rapports :

1° Il offrait aux colons des travaux de main-d'œuvre faciles et nombreux ;

2° Il pouvait se cultiver sans détourner les fumiers des autres cultures de l'assolement, en recueillant et utilisant convenablement les matières fécales, et les employant en arrosages sous forme d'engrais flamand. De toutes les plantes cultivées communément, le colza est une de celles dont la qualité des produits est le moins altérée par l'emploi de ces matières.

Assolement adopté.

Dès lors l'assolement normal que nous adoptons, et vers lequel nous tendons de tous nos efforts est le suivant :

Assolement proprement dit.	}	1 ^{er} sole plantes sarclées, fèves (dont M. de Gasparin vante à juste titre les avantages) hari-	h. a.	
		cots, pommes de terre, carottes.	18 50	
		2 ^e sole, froment d'hiver.	18 50	
		3 ^e id. trèfle.	18 50	
		4 ^e id. froment d'hiver	18 50	
		5 ^e id. colza.	18 50	
		6 ^e id. froment d'hiver	18 50	
				141 h.
En dehors de l'assolement :	}	1 ^o Luzerne et sainfoin.	37 h.	
		2 ^o Betteraves, rutabagas, choux.	9 50	
		3 ^o Culture maraîchère	9 »	
		4 ^o Prairies naturelles	22 50	
		5 ^o Vignés.	11	
				89 h.
		TOTAL.		200 h.

Avantages de cet assolement.

Les avantages de cet assolement se résument ainsi :

1° Production abondante de fourrage, et par suite de fumier

à bon marché; aucuné plante ne produisant le fourrage à meilleur marché que la luzerne;

2° Concentration de la main-d'œuvre abondante de la Colonie sur une portion des terrés largement fumées, les terres, dans cette position, pouvant seules payer des frais considérables de culture. Dans de telles conditions, notre exploitation devait arriver promptement à présenter des bénéfices :

1° Sur les comptes des bestiaux de rente qui transforment les fourrages en lait, viande, etc., et en fumier, source de la production ;

2° Sur les comptes des cultures qui consomment ces engrais pour les reproduire en fourrages, grains, légumes, colza, etc.

Or, comme le dit avec raison le père de l'agriculture allemande, Thaër, la multiplication du bétail élève le produit de la culture par l'augmentation des engrais, et, à son tour, l'amélioration de la culture augmenté la rente du bétail en multipliant les produits destinés à la nourriture des animaux. Cette influence réciproque est le grand balancier de toute exploitation; l'accélération de son mouvement se communique à toute la machine, et en multiplie les forces et les résultats. Vous ne vous étonnerez donc pas d'appréhendre que les produits bruts de cet exercice, comparés à ceux de l'année dernière, se sont accrus de 23,754 fr., ainsi qu'il résulte du tableau ci-joint B, et vous ne craignez pas que cette augmentation soit achetée aux dépens de la fécondité future, lorsque vous saurez que nos ressources fourragères nous ont permis de porter de 70 à 110 (voir le tableau A) le nombre des têtes de gros bétail entretenu sans acquisition au dehors, et par conséquent d'augmenter dans une proportion corrélatrice la production de nos fumiers.

A

TABLEAU du nombre de têtes de gros bétail dans les écuries de la Colonie, au 31 décembre 1851.

DÉSIGNATION DES ANIMAUX.	QUANTITÉ.	ÉQUIVALENT en têtes de gros bétail.
Chevaux.	20	20
Anes.	3	2
Vaches	51	51
Génisses	7	4
Taureaux.	6	6
Bœufs.	9	9
Porcs.	43	8
Moutons	100	10
TOTAL.	239	110

§ 1. Bestiaux divers.

Prix adopté pour les denrées de vente, pour les fourrages et les fumiers.

Les soldes des comptes des bestiaux divers sont sous l'influence immédiate du prix fixé aux aliments qu'ils consomment et aux denrées qu'ils produisent; il est donc indispensable, avant de vous les soumettre, que je vous dise un mot de la base adoptée pour ces prix.

Les denrées de consommation: lait, beurre, viande, légumes livrés à la Colonie, sont cotés au prix du marché.

Savoir: le lait à 0 f. 15 c. le litre, la viande de pore à 0 f. 80 c. le kilogr.

Quant aux prix des fourrages et du fumier, en prenant pour base le prix de 4 fr. les 100 kil. de foin, et de 6 fr. le mètre cube de fumier, qui ne s'éloigne pas beaucoup du minimum du prix du marché de la localité, nous avons cru rester dans les limites de la vérité, attendu que leur adoption, tout en permettant aux comptes de culture de se balancer avec un léger profit, présente aussi du bénéfice sur celui des bestiaux.

Du prix du foin nous sommes arrivés à celui des autres denrées fourragères: herbes vertes, feuilles, racines, en nous basant sur les résultats de notre consommation, de manière à donner à notre ration une valeur vénale sensiblement constante.

C'est ainsi qu'ont été établis les prix suivants;

Betteraves, rutabagas, ration mélangée.	4 f. 50 c.	les 100 k.
Choux verts.	1	50 —
Trèfle, luzerne verte.	1	» —
Feuilles de betteraves et carottes.	»	50 —
Herbe verte.	1	» —
Etc.. etc.		

ANIMAUX DE TRAIT. — CHEVAUX ET BŒUFS.

Les animaux de trait ne figurent pas dans le compte de profits et pertes; considérés comme producteurs de travail, leur dépense totale, diminuée de la valeur des fumiers produits, donne par la division du nombre de leurs journées de travail le prix de revient de cette journée; le résultat de cette division fait ressortir pour les chevaux de trait le prix de la journée de travail à. 3 f. » c.

Pour les bœufs de trait à » 65

Ce prix comprend la dépense du conducteur, celle des harnais, l'entretien et la dépréciation du mobilier affecté aux attelages.

Avantage du bœuf comme animal de labour.

Ce résultat est tout à fait significatif en faveur du bœuf, et il nous conduit tout naturellement à l'adopter comme animal de labour, en ayant soin toutefois de ne pas le sortir de cette destination, la nature de nos chemins empierrés avec du silex ne permettant pas de l'employer aux charrois qu'il convient de réserver aux chevaux.

Nous devons ajouter que la facilité que nous avons de nous procurer à vil prix de jeunes taureaux qui prennent de la valeur en travaillant, est pour beaucoup dans la cause qui réduit ce travail à un prix de revient aussi modéré.

Le bœuf nous présente en outre l'immense avantage de courir moins de chances d'accidents entre les mains inexpérimentées des colons, et de nous permettre d'augmenter nos animaux de labour au moment de nos semailles d'automne, sans éprouver de pertes pour la revente à l'entrée de l'hiver; ces animaux peuvent au contraire nous offrir à cette époque un moyen avantageux de convertir nos fourrages et nos racines en viande, dont le débouché est assuré; soit par le marché de Tours, soit par le marché de Paris, au moyen du chemin de fer qui est à notre porte,

ANIMAUX DE RENTE. — VACHERIE.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
	fr.		fr.
Inventaire au 1 ^{er} janvier 1851	4,735 »	Inventaire au 1 ^{er} janvier 1852.	10,936 »
Acq. dans le courant de l'ann.	5,540 10	V. dans le c. de l'ann. (vaches)	1,043 »
Soins, Vétérinaire.	1,406 16	id. id. (veaux)	721 09
Consommation et literie.	8,167 75	Product. du lait, beurre, from.	4,032,07
Frais généraux et mobilier.	1,206 45	Fumier.	6,724 73
Profit ou bénéfice net.	2,701 43		
	23,456 89		23,456,89

Ce bénéfice provient soit du prix peu élevé de 2 f. les 100 k. auquel la culture a fourni le fourrage, soit d'une légère augmentation qui s'est manifestée dans le prix des bétiaux à l'époque de notre inventaire, la valeur vénale des animaux au prix du marché du moment servant de base aux évaluations.

Néanmoins nous devons regarder notre vacherie comme une des sources les plus importantes de nos bénéfices, soit qu'on la considère sous le rapport de la production du lait que nous pouvons placer à raison de 15 c. le litre en nature ou à 12 c. par sa conversion en fromage ; soit qu'on la considère comme destinée à la reproduction d'animaux de races remarquables et recherchées par les nombreuses personnes qui viennent visiter la Colonie.

État au 1^{er} janvier 1852.

Au 1^{er} janvier 1852 notre vacherie se composait ainsi :

Race Écossaise sans cornes	13
Race Cotentine introduite nouvellement	15
Race Mancelle achetée dans les environs	12
Race Hollandaise provenant de la Charmoise	9
Animaux vieux ou sans qualité, à réformer	8
	57
Génisses d'élevage diverses races.	7
	64

Nous trouvons dans chacune de ces races des avantages qui ne nous permettent pas encore de nous fixer à une seule exclusivement.

Race Écossaise sans cornes.

La race écossaise sans cornes, que nous devons à l'obligeance de M. Dutrône, est suffisamment abondante en lait. Elle est d'un entretien facile, a des dispositions à l'engraissement qui nuisent quelquefois à la reproduction. Son absence complète de cornes qui est un avantage au point de vue des accidents a son inconvénient lorsqu'il s'agit d'utiliser les taureaux comme animaux de trait, l'usage du collier n'étant pas encore introduit dans l'exploitation.

Race Hollandaise.

La race hollandaise, d'un entretien difficile après le vêlage, est remarquable par ses qualités laitières dans les types primitifs que nous possédons; malheureusement ils arrivent à un âge avancé et, comme par un hasard fâcheux, ils ne nous ont donné que très-peu de génisses, nous n'avons pu les renouveler; du reste, les génisses provenant d'un croisement avec la race sans cornes n'ont pas les qualités de leurs mères sous le rapport du lait.

Race Cotentine.

Nous venons de faire tout récemment une importation de la race cotentine petite taille, qui justifie sa réputation sous le rapport de la production du lait, mais je ne dois pas vous cacher qu'elle est d'un entretien difficile et que le changement brusque du système de pâturage avec celui de la stabulation permanente que nous adoptons, exige dès le début des soins assidus.

Race Mancelle.

La race mancelle et celle du pays qui en dérive est moins bonne laitière, mais en revanche c'est elle, qui s'entretient le plus

facilement et nous n'avons pas de raison positive pour la proscrire; attendu qu'étant la base du mouvement commercial des bestiaux dans le pays, elle a l'avantage d'une acquisition et d'une vente facile.

PORCHERIE.

		fr.	c.	
Crédit.	{	Vente de porcs,	3,591	40
		Fumier produit,	720	»
		Inventaire au 1 ^{er} janvier 1852.	1,409	»
			fr.	c.
			5,520	40
Débit.	{	Nourriture et litière,	3,241	62
		Soins,	422	97
		Frais généraux,	73,03	
		Inventaire au 1 ^{er} janvier 1851.	1,126	»
			Différence ou bénéfice net.	656 78

La Porcherie destinée à fournir la viande à la Colonie et à utiliser les résidus de la laiterie et les débris du ménage, devait naturellement présenter des bénéfices du moment où on ne chargerait pas son compte de toutes les eaux grasses que fournit la cuisine d'une population de six cents personnes.

État au 1^{er} janvier 1852.

Au 1^{er} janvier 1852 elle se composait ainsi :

1 ^o Race anglaise.	{	2 verrats destinés à la reproduct.
		2 truies id.
		8 cochons id. à l'engraissem.
2 ^o Race craonnaise.	{	21 id. id.
		2 truies vieilles.
		2 id. destinées à la reproduct.

Total: 37

Race Anglaise.

Les deux races anglaises, noire d'Essex et blanche de Coleshi nous paraissent quelque peu dégénérées du type primitif. Elles con-

servent cependant la facilité et la précocité de l'engraisement, avantage précieux pour la consommation de la Colonie, à laquelle elles peuvent fournir des animaux dans un état suffisant de graisse huit mois après leur naissance; seulement il sérail à propos d'en renouveler la race.

Race Craonnaise.

Les avantages de la race craonnaisé sont connus, c'est la meilleure de nos races françaises et nous avons lieu d'être contents de ses résultats; ses produits, lorsqu'ils dépassent les besoins de la consommation de la Colonie, se placent facilement au dehors.

BERGERIE.

		fr.	c.	
Crédit.	{	Vente de moutons	752	90
		Fumier produit	120	»
		Inventaire au 1 ^{er} janvier 1852.	1,000	»
			fr.	c.
			1,872	90
Débit.	{	Nourri. et litière, pâtur. n. comp.	151	80
		Frais de garde	48	20
		Achat.	1,442	80
			Différence ou bénéfice net:	230 10

Notre assolement laisse peu de place au pâturage.

Le système de culture dans lequel nous place forcément la nécessité d'utiliser une main d'œuvre nombreuse, l'assolement que nous avons adopté, qui laisse peu de lacune entre les diverses cultures, nous conduisent à ne pas considérer le mouton comme une des sources principales de nos produits. Nous nous contentons d'acheter à bas prix un troupeau de la race solognote qui utilise quelques chaumes et débris de plantes sarclées au moment de l'arrachage et qui ne présente de bénéfice qu'à la condition de ne pas affecter de valeur à ces pâturages.

VOLAILLES.

		fr.	c.	
Crédit	{	Vente d'œufs et volailles	793	40
		Inventaire au 1 ^{er} janvier 1852.	139	»
			fr.	c.
			932	40

Débit.	{	Nourriture	fr. c.	}	fr. c.	
		Soins	655 78			922 70
		Inventaire au 1 ^{er} janvier 1851. 204 »	72 92			
Bénéfice net: <u>9 70</u>						

La volaille, vu la facilité de nos débouchés, pourrait devenir une source importante de bénéfice pour la Colonie; mais pour nous livrer à son éducation, il nous manque un emplacement spécial, une cour où elle soit tranquille, conditions si importantes pour sa réussite.

§. 2. Plantes sarclées.

Elles comprennent:

- 1° Les plantes en dehors de l'assolement, betteraves, choux, rutabagas, carottes;
- 2° Les plantes dans l'assolement, pommes de terre, fèves, haricots.

PLANTES SARCLÉES EN DEHORS L'ASSOLEMENT.

Rutabagas, Navets, Betteraves et Choux.

Contenance : 9 h. 62 a. 72 c.

Crédit.	{	Prod. en feuilles,	fr. c.	}	fr. c.
		choux, compris 312,759 k.	3,244 99		
Débit.	{	Produits en racin. 279,655 k.	3,561 93	}	4,259 04
		Labours exéc. en grande part.			
		à bras	408		
		Engrais	1,511 28		
		Graines et plantes	330 70		
Travaux divers par les colons .	1,280 42				
Frais généraux et fermages .	660 74				
Transports	267 90				
Excès du crédit sur le débit ou bénéfice net. <u>2,547f. 90</u>					

Rendement par hect.	{	Feuilles	32,922 k.	}	62,359 k.
		Racines	29,437		

Nous avons réuni sous un même titre ces différentes cultures parce que le terrain qui les a portées est en partie le même, et qu'il n'était pas possible de répartir équitablement les frais sur chacune d'elles; comme nous l'avons annoncé, pour ne pas entraver les semailles d'automne, nous cultivons ces plantes en dehors de l'assolement sur de mauvais prés défrichés; par leur profondeur et leur fraîcheur, ils leur conviennent parfaitement, surtout si on leur ajoute un peu de chaux pour hâter la décomposition de certaines parties tourbeuses.

Cependant, vu la nature même de ces terres, les semis de betteraves n'ont pu être exécutés que tard et à ce moment la sécheresse s'est opposée complètement à la germination; semées vers la fin d'avril, elles n'étaient pas encore levées au commencement de juillet. Inquiet sur la réussite d'une plante qui avait une si grande importance sur les progrès de notre exploitation, nous avons eu l'idée d'intercaler des choux branchus du Poitou entre les betteraves, de trois rangs l'un; cet essai nous a complètement réussi, les choux nous ont donné un produit moyen de 20,000 kil. de feuilles à l'hectare, et les betteraves qui ont enfin levé à l'époque des pluies survenues au milieu de juillet ont pris à cette époque un développement assez rapide pour atteindre le produit de 30,000 kil. à l'hectare nous avons donc obtenu en somme un résultat satisfaisant et nous avons l'intention de continuer cette culture double de choux et de betteraves à laquelle nous n'avions été conduit que par la force même des circonstances.

C'est sur ces dix hectares de plantes sarclées en dehors de l'assolement, largement fumées que nous comptons pour notre alimentation en racines et en choux. Un essai de la culture hâtive sous-couche, d'après la méthode Koechlin, nous a parfaitement réussi et nous a donné les résultats suivants:

Variété Globe jaune, par hectare, racines . . . 70,000 kil.
 Feuilles et queues. 13,500 kil.

Total: 83,500 kil.

Variété Disette, par hectare, racines 77,000 kil.

Feuilles et queues 15,600 kil.

Total: 92,600 kil.

Ce succès nous encourage à donner suite à ce mode de culture.

Carottes.

Contenance 1 hec. 53 a.

Débit.	{	Produits en feuille 8,786 k.	fr. c.	}	fr. c.
		Produits en racines 48,608 k.	93 50		
Crédit.	{	Semence et transport	109 »	}	563 81
		Engrais	185 60		
		Travaux divers des colons.	179 31		
		Frais généraux	89 90		

Excès du crédit sur le débit ou bénéfice. 257 f. 91

Produit par hectare { Racines. 31,255 kil.
 { Feuilles. 5,649 kil.

Total 36,902 kil.

La carotte favorisée par des binages réitérés a pu résister assez bien à la sécheresse: par exception, nous la cultivions pour la seconde fois sur le même terrain qui, du reste, lui convenait parfaitement. Cette racine est précieuse pour la consommation de nos vaches et de nos chevaux dont elle nous permet de diminuer la ration d'avoine pendant l'hiver.

Le bénéfice de sa culture s'explique autant par l'abondance de

ses produits que par le prix de 1 fr. 50 les 100 kil. auquel nos chevaux peuvent nous la payer.

En outre le mélange de la carotte avec la betterave, le navet et le rutabaga a l'avantage de parfumer la ration des vaches, d'exciter leur appétit et par suite d'augmenter la production du lait. Nous avons donc l'intention d'affecter une plus grande étendue de terrain à la culture de cette plante.

PLANTES SARCLÉES DANS L'ASSOLEMENT.

Pommes de terre.

Contenance, 5 hec. 74 a.

Débit.	{	Labours, hersages	fr. c.	}	f. c.	
		Semence, engrais	493 10			
		Travaux exéc. par les colons	1,968 25			3,147 30
		Frais généraux, fermages.	272 70			
		Transport	335 25			
	{	Produit en tubercules.	78 »	}	2,303 64	

Excès du débit sur le crédit ou perte. 844 66

Rendement par hectare 110 hectol. 31.

Le rendement de nos pommes de terre a été singulièrement atténué par la sécheresse de l'été dernier qui a eu sur elles un effet d'autant plus désastreux, qu'elles se trouvaient sur un coteau, dont le sol argilo calcaire de peu de profondeur, repose sur un rocher calcaire. D'un autre côté, la marche adoptée dans la comptabilité de la Colonie fait supporter aux plantes sarclées les 2/5^{es} de la fumure qui leur est appliquée, et cette charge jointe à celle des travaux qu'elles exigent, tend naturellement à faire solder leur compte en perte. Est-ce une raison pour proscrire la culture de ces plantes qui préparent l'avenir de toutes celles de la rotation et qui fournissent aux colons un travail continu. Nous ne le pensons, pas et du reste nous espérons que dans des conditions atmosphériques favorables, le produit de ce tubercule si précieux

pour l'alimentation de la Colonie pourra atteindre un chiffre assez élevé pour balancer les dépenses de culture qu'il nécessite. Des terres qui rapportent 27 hectolitres de froment à l'hectare, peuvent, dans des circonstances favorables, arriver à produire trois cents hectolitres de pommes de terre; la faiblesse du rendement de cette année est un fait anormal.

Fèves.

Contenancé 5 hec. 79 a. 64 c.

	Labours, hersages	457 40	} fr. c. 3,054 29
Débit.	Engrais, semences	2,015 80	
	Travaux divers par les colons	220 20	
	Frais généraux, fermages	360 89	
Crédit.	Produits en grain . 129 h.	1,264 12	
	Excès du débit sur le crédit, ou perte.	1,790 17	

Rendement par hectare, 22 hectol. 22.

Les fèves n'ont pas donné un résultat en rapport avec la quantité de fumier que nous leur avons consacrée, et les soins que nous avons apportés à leur culture; elles avaient cependant été faites dans d'excellentes conditions, et promettaient une récolte dès plus abondantes jusqu'au moment où une sécheresse subite est venue arrêter leur végétation et empêcher les dernières fleurs de nouer.

L'observation que nous faisons pour les pommes de terre s'applique à plus forte raison aux fèves, qui sont une préparation si excellente pour le froment; nous considérons la perte qu'elles présentent comme une avance à la récolte qui les suit, et nous serions désolés d'être obligés de proscrire de nos cultures une plante que M. de Gasparin regarde à un si juste titre comme une des plus avantageuses à la réussite de notre exploitation.

Haricots.

Contenance : 5 hec. 15 a. 28 c.

Débit.	Labours, hersages	518 30	} fr. c. 1,882,55
	Engrais, semences	1,106 25	
	Travaux divers des colons	152 45	
	Frais généraux et fermages	305 55	

Crédit. { Produits en grains secs. 50 h. 40 } fr. c.
929 45

Excès du débit sur le crédit, ou perte. 953 10

Rendement par hectare, 12 hectol.

Les haricots, qui n'avaient pu être semés que très tard à cause des pluies continuelles de la fin du printemps, ont été surpris par la sécheresse qui est survenue immédiatement; ils n'ont levé que très-inégalement, et en grande partie au moment des pluies de la fin de juillet, alors qu'ils n'avaient plus le temps de mûrir. Il est résulté de ces circonstances atmosphériques une récolte chétive de 12 hectol. à l'hectare, qui n'a pu payer qu'une faible portion des engrais et des travaux qui lui ont été appliqués.

§ 3. *Céréales.*

Elles comprennent :

- 1° Les céréales d'automne: le froment, le seigle;
- 2° Les céréales de printemps: l'avoine, l'orge;

Céréales d'automne. — Froment d'hiver.

Contenance : 58 hec. 25 a. 0 7 c.

Crédit.	Produit, 1,025 h. 60 de grain.	15,625 »	} fr. c. 20,133 57
	— en paille, 152,540 kil.	4,508 57	
Débit.	Trav. exéc. par les attelages.	3,728 95	} fr. c. 15,402 83
	Semence et engrais.	7,758 28	
	Trav. divers par les colons.	1,367 10	
	Frais gén., fermag., chemins.	2,548 50	

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice net. 4,730 74

Rendement par hectare, 26 hectol.

Ce résultat, qui est le plus significatif de tous ceux de l'année, est dû au chiffre élevé du rendement de notre récolte. Sur des terres qui n'avaient produit jusqu'à présent que dix-huit hectolitres à l'hectare; il s'est élevé à vingt-sept hectolitres, atteignant ainsi celui des terres les plus fertiles. Nous devons en grande partie attribuer ces produits aux soins assidus donnés, au printemps, à cette récolte; soins consistant en sarclage exécuté par les enfants, hersage, roulage. Toutes ces opérations soulevaient la critique des cultivateurs routiniers de la localité, et dans l'intérêt de l'instruction agricole de nos colons, nous devons être très-heureux que les faits soient venus donner un démenti aussi éclatant à leurs prédictions.

Le bénéfice de 4,730 fr. obtenu malgré le bas prix de l'année (14 à 15 fr. l'hectol.) justifie pleinement l'importance que nous avons cru convenable de donner à cette culture, en la faisant revenir tous les deux ans sur le même terrain. Outre qu'elle fournit à la Colonie la denrée alimentaire la plus importante, elle est la source la plus certaine de nos produits. Un essai d'assainissement superficiel, au moyen de transports de terre pratiqué sur un hectare, nous a donné 50 hectolitres à l'hectare; cette opération a payé ainsi en une seule année tout le travail qu'elle avait nécessité. Elle pourrait dans certains cas, mieux convenir à la position d'un fermier, que le drainage dont elle atteint et surpasse peut-être les résultats.

Seigle.

Contenance : 4 h.

	fr.	c.		fr.	c.
Crédit.	{	Produit en grain, 20 hectol.	203	»	224 60
		— en paille, 720 kil.	21	60	
Débit.	{	Trav. exécut. par les attelages.	42	50	179 98
		Semence et engrais.	48	88	
		Travaux exécutés par les colons.	28	60	
		Frais généraux, fermages.	60	»	
Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice net.					44 62

Le seigle est une récolte qui convient peu à la nature de nos terres, et qui est généralement d'un produit inférieur au froment. Nous ne l'avons cultivé que pour la fabrication des liens pour la moisson, et nous avons l'intention de le proscrire de notre assolement.

Céréales de printemps. — Avoine de printemps et d'hiver.

Contenance : 8 hect. 60 a. 60 c.

	fr.	c.		fr.	c.
Débit.	{	Trav. exécut. par les attelages.	714	80	1,861 14
		Engrais et semence.	467	74	
		Travaux exécutés par les colons.	152	06	
Crédit.	{	Frais généraux, fermages.	526	54	1,780 36
		Produit en grain, 238 hect. à 6 f.	1,428	»	
Produit en paille, 12,562 kilog.					352 36
Excès du débit sur le crédit, ou perte.					80 78
Rendement par hectare, 27 hectol. 65.					

Ainsi que je vous le faisais pressentir dans les considérations de l'assolement, l'avoine ne doit pas être considérée, pour nous, comme un produit qui puisse entrer en parallèle avec le froment, et le résultat que présente ce compte vient corroborer les conclusions où m'avait conduit le raisonnement. Désormais, l'avoine ne figurera dans nos cultures que dans des cas exceptionnels, sur des défrichements.

L'avoine d'hiver donne ordinairement dans notre climat un produit supérieur à celle de printemps, aussi sa culture se répand-elle dans les environs : mais cette année, chez nous, elle a donné un résultat inférieur.

Orge.

Contenance : 12 hec. 60 a. 03 c.

	fr.	c.		fr.	c.
Débit.	{	Labours, hersages, roulages.	1,377	80	5,755 52
		Engrais.	3,336	72	
		Travaux exécut. par les colons.	255	80	
		Frais généraux, fermages.	785	20	
A Reporter.					5,755 52

	Report.	fr. c.	5,755 52
Crédit.	{ Produit en grains. 551 hec. 2,734 »	}	3,200 97
	{ Produit en paille. 26,220 k. 466 97		
	Excès du débit sur le crédit, ou perte. . .		2,554 55
	Rendement par hectare, 24 hectol.		

Placée en grande partie après des betteraves fumées qui avaient laissé le sol dans un état de préparation parfait, l'orge promettait de balancer par son produit la dépense des 2/5 d'engrais de la récolte précédente que la comptabilité lui fait supporter, si la sécheresse n'était venue arrêter subitement sa végétation et réduire considérablement ses produits en paille et en grains: les effets de la sécheresse se sont d'autant plus fait sentir à cette plante, qu'elle était située sur un coteau très-sec reposant sur un sol marneux et rocailleux. Ce résultat, du reste, rentre complètement dans les conclusions de notre assolement, qui tendent à faire disparaître de nos cultures toutes les céréales de printemps.

§4. Plantes fourragères.

- 1° Dans l'assolement: Le trèfle.
Les plantes annuelles, vesces, maïs, fourrage, sarrazin.
- 2° En dehors de l'assolement: La luzerne, le sainfoin, les prairies naturelles.

	<i>Trèfle.</i>		
	Contenance 32 h. 51 a. 34 c.		
Crédit.	{ Hersages et transports,	fr. c.	191 20
	{ Engrais	3,097 69	fr. c. 5,531 71
	{ Semences	177 10	
	{ Travaux divers par les colons 240 «		
	{ Frais généraux et fermages. 1,825 72		
{ Produit en fourrage sec, 55,645 k. 2,222 55			
	Excès du débit sur le crédit, ou perte. 3,509 16		
	Rendement par hectare, 1,711 k.		

Le faible rendement de 1,700 k. à l'hectare, joint à la charge énorme de fumier légué par les récoltes antérieures (1) que le trèfle a eu à supporter, nous donne la raison du résultat désastreux que présente ce compte; je dois ajouter pour vous l'expliquer entièrement, que ce trèfle était situé en grande partie sur les terres les plus mauvaises et les moins convenables, telles sont les pièces des hauteurs de Fouassé, qui n'ont qu'une faible profondeur et reposent sur un rocher brulant; de plus quelques modifications dans l'assolement, antérieures à notre arrivée, nous avaient forcé de laisser subsister des trèfles 2 ans, pour revenir à l'assolement régulier de 6 ans. En outre, la semence du trèfle de l'année avait eu beaucoup à souffrir des gelées rigoureuses du printemps de 1849, survenues au moment de sa germination, ce qui l'avait rendu très-lacuneux.

Quoi qu'il en soit, ce résultat paraît nous indiquer que sans vouloir nous priver des avantages que présente la culture du trèfle, il était tout à fait dans l'intérêt de la culture de ne pas le faire revenir plus d'une fois dans l'espace de six ans, ainsi que cela a lieu par l'adoption de notre assolement.

Vesces d'hiver et de printemps.

Contenance: 5 hectares 92 a. 13 c.

Débit.	{ Labours, roulages	fr. c.	505 75	fr. c. 1,597 09
	{ Engrais, semence	649 66		
	{ Travaux divers des Colons	60 »		
Crédit.	{ Frais généraux et fermages	383 68	913 77	
	{ Produits en grains, 15 h. 60	174 »		
	{ Produits en fourrage vert, 16145, k; en sec, 15,222 k.	739 77		
	{ Excès du débit sur le crédit, ou perte	683 32		
	Produit par hectare en fourrage sec. 3,570 k.			

(1) La comptabilité a fait supporter à ce trèfle dans certaines pièces 275, dans d'autres 125 de la fumure appliquée aux récoltes précédentes.

Cette récolte donne ordinairement sur nos terres un produit moyen, mais grévée d'une dépense assez considérable en labour, en engrais et en semence, qui est toujours cher, elle ne peut se solder que par une perte; c'est elle qui produit le fourrage au prix le plus élevé; la réussite de la luzerne nous a heureusement permis de l'éliminer de notre assolement où nous l'avons remplacé par une plante commerciale, le colza.

Maïs fourrage.

Contenance: 2 h. 29 a. 82 c.

		fr. c.	
Débit.	{	Labours, hersages, semences	266 60
		Transports et contributions,	133 39
			} 399 99
Crédit	{	Produits en grains.. . . .	39 »
		Produits en verts	168 56
			} 207 56

Excès du débit sur le crédit, ou perte . . . 192 43

Ce que nous avons dit sur les vesces s'applique également au maïs, fourrage; comme elles, il ne fournit du fourrage qu'à un prix élevé; comme elles, nous l'avons éliminé de notre assolement, il ne paraîtra dans nos cultures que dans des cas exceptionnels.

Fourrages en dehors de l'assolement. — Luzerne.

Contenance: 9 h. 01 a. 07 c.

		fr. c.	
Débit.	{	Engrais, semence.	1,399 32
		Travaux divers par les colons,	558 64
		Frais généraux, fermages.	522 01
			} 2,546 47
Crédit.	{	Produit en fourrage sec, 43,600 k.	1,559 34

Excès du débit sur le crédit, ou perte. . . 987 13

Rendment par hectare en fourrage sec, 4,438 k.

Cette perte que présente la luzerne doit être considérée moins comme une perte réelle que comme une avance aux exercices suivants. Elle résulte de ce que la comptabilité lui a fait supporter

les 2/5 du fumier qui avait été appliqué à la plante sarclée à laquelle elle succédait ou à la céréale dans laquelle elle a été sémée, plus, la totalité de la dépense en poudrette et en plâtre qu'on lui a appliqué au printemps. Il est évident qu'en agissant ainsi, on charge cette plante qui produit peu dès la première année d'une dépense qu'elle ne peut pas payer. On prépare un bénéfice certain aux années suivantes au détriment de la première. Ces 987 fr. de perte sont donc bien une avance aux exercices suivants et il n'en reste pas moins constaté par les produits, que cette plante est la source la plus sûre de la prospérité de notre agriculture, car elle nous a donné la première année un produit de 4,800 kilog. de fourrage sec à l'hectare, c'est presque le double de nos prés et le triple de nos autres prairies artificielles.

Nous avons fait, sur des morceaux détachés, quelques essais de culture en ligne qui paraissent devoir nous donner de magnifiques résultats: cinq ou six belles coupes en vert; la main-d'œuvre dont nous disposons nous permet de donner quelque extension à cette méthode, à l'aide de laquelle nous pourrions faire réussir la luzerne sur des terres qui ne lui convenaient pas parfaitement.

Nous ne vous cacherons pas cependant que nous avons à redouter pour nos luzernes un terrible ennemi, la *cuscuta*, qui s'est glissée furtivement et à notre insu dans deux de nos pièces. Nous nous sommes malheureusement aperçu de sa présence un peu tard, et alors qu'elle était plus difficile à détruire en raison des progrès qu'elle avait faits. Cette année nous la surveillerons de près, et nous emploierons tous les moyens possibles pour la faire disparaître.

Sainfoin.

Contenance: 6 h. 51 a. 70 c.

		fr. c.	
Débit.	{	Transports, hersages.	37 80
		Engrais, semence.	126 50
		Travaux divers des colons.	70 »
			} 614 31
			} 614 31

A reporter. 614 31

	fr.	c.
Report.	611	51
Crédit { Produits en fourrages.	17,655 k.	658 54

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice. 47 03

Rendement par hectare en fourrage sec 2,775 k.

L'observation que je viens de faire sur la perte de la luzerne explique le bénéfice du sainfoin. La plus grande partie de cette récolte étant ensemencée depuis longtemps n'a plus à supporter de frais de fumure, d'après la marche suivie dans la comptabilité; du reste, le produit à l'hectare, qui n'est guère que la moitié de celui de la luzerne, indique assez que nous devons chercher, autant que la nature de nos terres le permettra, à faire disparaître cette plante de notre rotation, à mesure que les fumures, les défoncements, les façons auront amené la couche arable à un état de fertilité convenable pour la luzerne.

Prairies naturelles.

Contenance: 21 h. 61 a. 68 c.

Crédit. Produits en fourrage sec.	2,473	fr.	51	c.
Débit. {	Engrais amendements.	696	»	
	Travaux divers des colons.	99	61	} 2,101 05
	Fermages, transports.	1,280	84	
	Frais généraux.	24	60	

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice. 372 26

Rendement par hectare en fourrage sec, 2,908 k.

Situées dans la vallée de la Choisille, nos prairies éprouvent plutôt un effet favorable que nuisible par la sécheresse. L'été de 1851 a donc déterminé une augmentation dans la production qui s'est élevée de 46,896 k. à 62,744 k.

Nous devons ajouter cependant qu'une partie de cette augmentation doit être attribuée aux fumiers et amendements qui leur ont été consacrés, et qui sont les seules améliorations dont ces prés

soient susceptibles, vu le niveau élevé où le cours d'eau est maintenu par les usines.

Ces fumiers et amendements ont le grand avantage d'améliorer la qualité de l'herbe, qui laisse tellement à désirer, que nous avons beaucoup de difficulté à la faire consommer par nos bestiaux.

Quelques portions de ces prairies dépendant de la ferme de Foassé, donnent un foin composé de jonc et de carex, dont on ne peut se servir qu'à faire de la litière; elles pourront avantageusement être défrichées et cultivées en plantes sarclées, choux, betteraves.

§ 5. **Plantes commerciales et légumières.**

Elles comprennent:

- 1° Le colza, la garance;
- 2° La culture maraîchère, les artichauts;
- 3° Les vignes.

Colza.

Contenance 1 h.

Crédit. {	Produit en graine, 17 h. 80.	323	fr.	25	} 341 25
	Produit en paille	18	»		
Débit. {	Labours.	26	75	} 251 40	
	Engrais.	140	55		
	Travaux divers des colons.	24	60		
	Frais généraux et fermages.	59	50		

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice. 89 85

Rendement par hectare, 18 h. 00.

La culture du colza n'a été faite qu'à titre d'essai pour nous rendre compte du succès que nous pouvions espérer de son introduction dans l'assolement. Cet essai fait dans d'assez mauvaises conditions, presque sans fumier, sur une terre peu fertile, nous a suffisamment prouvé que nous ne nous trompions pas en con-

sidérant cette plante comme précieuse pour payer avantagement le travail des colons. Enhardi par cette réussite, nous avons étendu cette culture sur quinze hectares environ, en nous astreignant, toutefois, à la condition de ne détourner pour eux aucun des engrais de l'exploitation, nous bornant à l'arrosage avec les matières fécales de la Colonie à l'état liquide.

La sécheresse de l'été et de l'automne, qui a nui à nos pépinières et contrarié nos plantations, la difficulté d'organiser l'arrosage sur une aussi grande surface, et de former notre population à une culture nouvelle pour elle, tout cela ne nous a pas permis d'arriver dès cette année au résultat que nous espérons atteindre dans cette culture.

Garance.

Contenance : 35 a.

Crédit.	{	Produit en grains,	fr. c.	} 880 07
		Produits en racines	59 07	
Débit.	{	Dép ^{es} léguées p. les ann ^{es} préc ^{es}	150 »	} 306 69
		Travaux des colons	120 35	
		Frais généraux et fourrages,	36 34	

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice, 573 38

Rendement par hectare, 2,400 kilog.

La garance réussit très-bien sur notre sol, avec une faible fumure, elle a donné un poids considérable de racines dont la qualité n'a rien laissé à désirer puisque nous avons pu la placer à Rouen au prix le plus élevé du cours. Nous continuons à la cultiver sur une petite surface, pour le moment, avec l'intention de lui consacrer plus d'espace lorsque nos terres seront arrivées à un degré de fécondité plus élevé ou que nous pourrions détourner de nos autres cultures une masse d'engrais suffisant.

Culture maraîchère.

Contenance : 4 h. 86 a. 81 c.

Crédit.	{	Produits en graine.	fr. c.	} 3,191 65
		Produits en légumes.	722 65	
Débit.	{	Engrais.	2,469 02	} 2,183 98
		Semences	585 92	
		Travaux divers des colons.	28 80	
		Frais généraux et fermages.	1,280 80	

Excès du crédit sur le débit ou bénéfice net. 4,007 67

Appropriée aux bras de nos colons, indispensable à l'approvisionnement régulier du ménage de la Colonie, cette culture est une de celles dont la réussite intéresse le plus vivement notre administration. Outre les légumes qu'elle laisse à la Colonie, elle fournit encore à notre agriculture du plant de betteraves, choux-vaches, rutabagas, de nombreux débris à notre vacherie et à notre porcherie. Le bénéfice qu'elle présente est une raison de plus pour lui donner tous nos soins, et ne pas lui épargner les engrais.

Artichauts.

Contenance : 1 h. 86 a. 81 c.

Crédit.	{	Produits en têtes, 22,392.	fr. c.	} 1,349 40
		Produits en plants.	1,149 40	
Débit.	{	Béchage.	200 »	} 967 90
		Engrais.	192 80	
		Frais généraux et fermages.	666 74	

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice. 381 50

Le produit des artichauts vient s'ajouter à celui de notre culture maraîchère, notre sol leur convient parfaitement, et les nombreux visiteurs ont tous admiré cette année la végétation de ce

carré de deux hectares qui avoisine le chemin de la Colonie. Une partie avait été plantée l'année même, et c'est seulement l'année prochaine que tout le carré sera en rapport.

Le marché de Tours et des environs ne nous offrant qu'un débouché restreint pour une aussi grande quantité, nous pensons qu'il y aurait tout avantage à profiter de la facilité que nous offrent les chemins de fer pour l'approvisionnement de Paris.

Vignes.

Contenance: 41 h. 07 a. 31 c.

Crédit. { Produit en vin, 280 hectol. 3,543^{fr.} c. »

Débit. { Façons div. et transp. de terreau. 1,470^{fr.} 22^{c.} }
 { Frais généraux et fermages. 679 57 } 2,196 29
 { Transports. 46 50 }

Excès du crédit sur le débit, ou bénéfice. . . 1,346 71

Rendement par hectare, 25 hectol. 36.

Pour la commodité des écritures, le fermage a été réparti d'une manière uniforme sur toutes les terres de l'exploitation, tandis qu'en réalité les vignes doivent supporter un prix de loyer relativement plus élevé; c'est là une des causes principales du bénéfice que présente ce compte, alors même que la récolte a été singulièrement diminuée par une gelée survenue au moment où le bourgeon commençait à sortir de son enveloppe. Quoi qu'il en soit, la vigne, dans les bonnes années, est une des sources importantes de nos produits, et nous y appliquons tous les terreaux ramassés dans les cours, et provenant des débris de cuisine, cendres de fourneaux, etc.

SECTION III.

RÉSULTATS PROBABLES EN 1852.

Pour achever de justifier à vos yeux notre plan d'assolement et notre administration culturale, nous vous présentons ci-joints :

1° Un tableau de la récolte probable en 1852;

2° Un budget des dépenses et des recettes de cet exercice en ne tenant pas compte du mouvement intérieur de l'exploitation, mais seulement du mouvement de caisse.

PRÉVISIONS DE LA RÉCOLTE 1852 (produit brut).

	CULTURES.	PIÈCES de TERRE.	CONTE-NANCE partielle.	CONTE-NANCE totale.	QUANTITÉS par hectare.	PRODUITS.	SOMMES	
Céréales.	Froment d'hiver.	Sole centre		h. a. c.				
		Sole Porcherie	37,44,12	» » »				
		Sole Crochet.	17,22,52	59 » »	27 hect. grains, à 15 f. 4,000 k. paille à 5 f. les 100 k.	4,595 h. 257,097 k	fr. c. 25,895 » 7,143,88	
	Avoine de printemps.	Mouret.	1,55,56					
		Pièces Hous-sard (bois).	5, » »					
	Colza.	Clos de Marche Carrière	» 50 »	» 40 »				
		Pièce à Bour-reau.	1 » »	1 » »	5 50 »	50 h. grain à 6 f.	405 h.	650 »
		Bas de Marché défriché.	» 10 »	» 50 »		2,000 k. paille à 5 f. les 100 k.	7,500 k.	219 »
	Plantes sarclées.	Haricots	Sole Foassé.	» » »	44 50	45 h. graine à 18 f.	217 h. 50	5,946 »
			dito.	» » »				
Fèves d'hiver. Fèves de print.		Pièce de Marche.	1 55 »	» » »	4 55	500 k. paille à 1 f. les 100 k.	7,250 k.	72 »
		Grande pièce des Gaudières.	5 » »	» » »		15 h. à 15 f.	68 h.	1,020 »
		Sole Foassé.	» 60 »	» » »				
		Sole des Gau-dières.	5 40 »	6 » »				
				87 55	20 h. à 10 f.	120 h.	1,200 »	
							58,065,88	

Le premier tableau a été dressé en basant nos prévisions sur les produits réalisés l'année dernière: la fécondité croissante de nos terres nous permet d'espérer que nous sommes au-dessous de la vérité.

Quant au budget de dépenses et recettes, il présente un bénéfice net de 10,000 fr., (1) et nous espérons n'être pas accusé d'exagération en vous le présentant, si vous vous souvenez que dans celui de l'année dernière, nous sommes demeurés de beaucoup au-dessous des résultats.

Autant donc qu'il est permis de compter sur des éventualités qui sont sous la main de la Providence, vous pouvez désormais inscrire aux recettes de la Colonie un chapitre nouveau, qui, de 5,700 fr. en 1851, s'élève à 10,000 fr. en 1852, pour suivre une progression ascendante.

CHAPITRE. II.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

La Colonie de Mettray n'aurait rempli qu'une partie de sa tâche envers les enfants qu'elle a adoptés, si, après les avoir rendus à la vie morale, elle se contentait de leur apprendre l'exécution manuelle des opérations culturales sans en mettre les raisons à la portée de leur intelligence: car, comme vous le dites si bien dans un de vos rapports précédents:

« Dans une colonie agricolé, on ne doit pas se contenter de
« faire bêcher la terre aux enfants, c'est-à-dire les fatiguer au
« plus rude des métiers, sans entretenir leur courage, sans
« exciter leur curiosité en leur expliquant les phénomènes de la
« végétation, en leur faisant comprendre le but de leur travail,
« en les faisant jouir de ses résultats.

(1) L'aspect de nos céréales, au moment de la rédaction de ce compte-rendu, promettait une récolte de 30 hectolitres à l'hectare, ainsi que l'a constaté M. de Gasparin, lors de sa dernière visite; mais l'état atmosphérique a été tellement défavorable à la floraison du froment dans notre contrée qu'il est à craindre que nos espérances ne soient pas entièrement réalisées.

« Pour accoutumer nos colons à la vie des champs à laquelle
« ils sont pour la plupart étrangers, pour la leur faire aimer,
« nous ne devons pas en former de simples manœuvres et ne leur
« enseigner l'agriculture que par ses pénibles labeurs: nous
« devons la leur montrer sous son véritable point de vue et inté-
« resser leur esprit et leur cœur. »

Pour atteindre ce but de la manière la plus rationnelle, nous devons avant tout mettre devant les yeux de nos colons une pratique en harmonie avec les principes de la science agricole; nous devons avant tout leur montrer de belles récoltes; une culture lucrative est la base de tout enseignement agricole pratique.

Enseignement agricole des Contre-Mâtres

L'organisation des travaux agricoles, l'étude des moyens d'arriver le plus promptement possible à réaliser des bénéfices, a donc dû devancer dans notre administration les soins que réclamaient de notre part l'instruction agricole des colons; puis naturellement et de concert avec vous, nous avons été conduit à nous occuper d'abord de l'enseignement à donner à ces jeunes hommes auxquels vous avez su communiquer votre dévouement, à ces contre-mâtres qui coopèrent avec tant de zèle à l'œuvre de Mettray et auxquels est confiée la surveillance des travaux. Nos instructions donnant ainsi à nos agents les motifs des différentes opérations, en assuraient par le fait même, la bonne exécution, et de plus nous formions des moniteurs agricoles, capables de transmettre aux nombreux colons de Mettray l'instruction qu'ils avaient reçue de nous. Nous entrions ainsi plus complètement dans votre pensée qui avait été de considérer vos contre-mâtres comme formant une pépinière d'hommes utiles, capables de diriger à leur tour quelques-uns des nombreux établissements que l'exemple de Mettray a fait éclore sur tous les points du territoire français et du monde entier.

L'enseignement agricole que nous nous efforçons de leur donner au milieu de nos nombreuses occupations, comprend :

1° Un cours théorique d'agriculture dont l'étude du savant ouvrage de M. Gasparin est la base ;

2° Des conférences d'agriculture pratique suivant l'ordre des travaux de l'exploitation ;

3° Des courses dans les champs, destinées à donner sur le terrain les raisons de chaque opération.

Cet enseignement est complété par un conseil d'agriculture tenu à la fin de chaque semaine : Là, nous récapitulons avec eux les travaux exécutés, et nous prévoyons, en les discutant, ceux de la semaine suivante. Pour que cette réunion soit plus intéressante, plus instructive, chaque chef de famille tient un journal des travaux agricoles dans lequel il constate, avec toutes les circonstances nécessaires à son appréciation, le travail des colons qui lui sont confiés, et où il inscrit ses observations sur ce travail et les faits cultureux qui se passent sous ses yeux. La lecture de ce livre, sa discussion fournissent les éléments de ce conseil qui initie ces jeunes hommes à tous les détails d'une administration culturale.

Instruction agricole donnée aux colons.

Constamment en contact avec les colons, les chefs de famille trouvent des occasions nombreuses de répandre parmi eux les connaissances agricoles qu'ils ont reçues de nous, en répondant aux questions que soulèvent toujours chez les enfants les faits qui se passent sous leurs yeux et les opérations nouvelles qu'ils exécutent. Ces explications données sur le terrain frappent d'avantage ces jeunes intelligences et restent plus profondément gravées dans leur mémoire. Mais pour exciter leur émulation et pour donner à ceux qui se distinguent par leur zèle, leur adresse, leur intelligence, une instruction plus complète, chaque chef de famille choisit parmi les colons confiés à ses soins, six des plus capables auxquels il répète les leçons qu'il a reçues de nous dans les con-

férences, en suivant l'ordre du calendrier du bon cultivateur dont nous avons rédigé le programme sous forme de questionnaire. L'agriculture leur est ainsi enseignée par demandes et par réponses ; méthode qui a l'avantage de piquer leur curiosité, de soutenir leur attention, et qui convient par cela même beaucoup mieux aux enfants qu'une leçon orale non interrompue.

Pour régulariser cet enseignement, pour lui donner l'unité d'impulsion désirable et en même temps pour exciter entre les chefs et les différentes familles une louable émulation, ces colons choisis assistent deux fois par mois à une conférence générale où nous complétons l'instruction donnée par chaque chef. Cette réunion est en même temps un examen et un concours qui sert à constater les soins apportés à l'instruction par chaque chef et à fournir des notes pour les encouragements que vous voulez bien distribuer à la fin de chaque trimestre.

L'enseignement agricole donné aux colons se résume donc ainsi :

1° Explication quotidienne sur le terrain par les chefs de famille, moniteurs agricoles ;

2° Catéchisme d'agriculture fait régulièrement aux six colons les plus capables de chaque famille ;

3° Conférence et examen général deux fois par mois pour les colons réunis qui ont suivi le catéchisme.

Tels sont, Messieurs, les efforts qui ont été faits pour réaliser votre pensée, pour distribuer à ces jeunes intelligences le pain de l'instruction agricole qui doit plus tard leur servir à gagner leur pain quotidien, et si les embarras inhérents à un début d'exploitation et à une installation dans un établissement nouveau, ne nous ont pas permis de donner encore à cet enseignement toute la suite, tout le développement désirable, si le temps nécessaire pour former les chefs de famille aux fonctions de moniteurs agricoles a éloigné le moment où le colon de Mettray aura les connaissances indispensables à la profession vers laquelle vous cherchez à diriger ses goûts, permettez-nous d'espérer que la Colonie ne

tardera pas à satisfaire vos vœux sous ce rapport. Ainsi que vous le prévoyiez dans une de vos précédentes publications : elle deviendra une « pépinière de bons praticiens qui exerceront une heureuse « influence dans nos campagnes où ils porteront la culture perfec- « tionnée, ou tout au moins des pratiques intelligentes. Leurs « voisins les écouteront et les imiteront d'autant plus facilement « qu'il y aura entre eux contact immédiat. Il sera ainsi donné au « colon de Mettray d'aider à déraciner les vieilles routines aux- « quelles nos paysans tiennent tant, parce qu'ils se défient des « exemples et des hommes placés au-dessus d'eux ; il sera beau « de voir à l'aide de ce nouveau système d'éducation, ceux qui « avaient été jusqu'alors un sujet d'embarras et de crainte pour « le pays, contribuer à sa richesse et à sa prospérité. »

Résumé.

Le compte-rendu que je viens de vous soumettre peut se résumer ainsi :

- | | | |
|----------------------|-------|---|
| <i>Exploitation.</i> | 1851. | 1° Elle paie toutes les dépenses qui la concerne, et entre autres 12,000 fr. pour les travaux agricoles exécutés par les colons. |
| | | 2° Elle fournit à un prix très-bas les denrées alimentaires à l'Économat de la Colonie. |
| | | 3° Elle nourrit, sans acquisition, au dehors, un tiers de plus de bestiaux que l'année dernière. |
| | | 4° Elle présente un bénéfice net de 3,723 fr. 52 c. |
| | 1852. | Elle paiera les mêmes dépenses, fournira les denrées au même prix ; pourra élever de 110 à 150 le nombre de ses têtes de gros bétail ; elle présentera en outre un bénéfice présumé de 10,000 fr. |

- | | | |
|-------------------------------|----------------|--|
| <i>Enseignement Agricole.</i> | Contre-maitres | Ils deviennent des moniteurs agricoles, en assistant : |
| | | 1° à un cours théorique d'agriculture ; |
| | | 2° à des conférences d'agriculture pratique ; |
| | | 3° à des excursions sur le terrain ; |
| | | 4° à un Conseil d'agriculture. |
| Colons. | } | 1° Ils reçoivent tous des explications quotidiennes de leur chef de famille ; |
| | | 2° Six des plus intelligents de chaque famille suivent un catéchisme d'agriculture ; |
| | | 3° Tous les colons qui suivent le catéchisme assistent deux fois par mois à une conférence générale qui sert d'examen. |

L'agriculture de Mettray, en 1851, a donc ressenti l'influence des leçons et des conseils de son illustre Patron. (1) Vous ne lui demandiez qu'un moyen de ramener le colon aux idées religieuses et morales, pendant son séjour à la Colonie, et de lui rendre la persévérance plus facile à sa sortie, en l'éloignant des foyers de corruption, et voilà qu'elle devient, pour l'établissement si remarquable que vous avez fondé, une des bases les plus solides de durée et de prospérité.

Désormais le colon de Mettray ira à son travail avec plus de courage, il maniera la bêche et la pioche avec plus de gaité de cœur ; il exécutera avec confiance les opérations culturales qui sont en harmonie avec le progrès de la science ; car il a vu ses champs couverts de récoltes abondantes, il a foi aux méthodes agricoles qu'on lui enseigne.

(1) M. le comte de Gasparie.

Désormais il supportera avec plus de patience les intempéries des saisons, la chaleur du soleil, la rigueur du froid, les inconvénients des pluies; car les heureux résultats de ces phénomènes météorologiques ont été mis à la portée de son intelligence, et ils lui apparaissent maintenant comme une preuve de la bonté de Dieu, plutôt que comme une manifestation de sa puissance.

Pour nous, Messieurs, que vous avez daigné associer à la réalisation d'une œuvre aussi utile la société, nous ne pouvons répondre à une si haute marque de confiance que par du zèle et de la bonne volonté; heureux si vous les accueillez avec bienveillance. Nous remercions avec vous la Providence de la nouvelle preuve qu'elle vient de donner de sa protection à la Colonie, en fécondant ses champs, et nous la prions de continuer à répandre, sur les travaux de vos enfants adoptifs sa bénédiction, sans laquelle celui qui sème travaille en vain.

Mettray, le 15 mars 1852.

Le directeur de l'agriculture de la Colonie de Mettray,

F. MINANGOUIN.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :

A la colonie de Mettray;

A Tours, chez MM. GOUIN frères, banquiers;

A Paris, chez M. FRANÇOIS DELESSERT, banquier, trésorier de la Société, rue Montmartre, 176;

Et chez M. PAUL VERDIER, agent général, rue des Moulins, 10.

Les DONS EN NATURE peuvent être envoyés directement à la Colonie agricole de Mettray, par Tours (Indre-et-Loire);

Ou bien à l'Agence, à Paris.

AVIS.

Les noms des membres fondateurs devant, aux termes des Statuts, rester inscrits à perpétuité dans l'église de la Colonie de Mettray, toutes les personnes qui remarqueraient des erreurs ou des omissions dans la rédaction des listes sont instamment priées de vouloir bien les signaler, et d'en adresser immédiatement la rectification à l'Agence, rue des Moulins, n° 10, à Paris.

MM. les fondateurs qui n'ont versé que 50 fr., comme aussi les Membres de la Société qui voudraient RENOUELER leurs souscriptions, sont priés de remplir l'acte ci-joint.

SOCIÉTÉ PATERNELLE.

LISTE

DES MEMBRES

FONDATEURS ET SOUSCRIPTEURS

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1851 JUSQU'AU MOMENT DE L'IMPRESSION
FAITE EN 1852.

EXERCICES 1851-1852.

Nota. Les listes antérieures figurent à la suite des rapports qui ont été publiés annuellement.

DONS COLLECTIFS.

de l'Aisne,	500 fr. » c.
de l'Ardèche,	100 »
des Ardennes,	600 »
de l'Aube,	200 »
de l'Aveyron,	400 »
du Calvados,	100 »
du Cher,	400 »
de la Côte-d'Or,	100 »
du Doubs,	100 »
de l'Eure,	500 »
d'Eure-et-Loir,	500 »
du Finistère,	200 »
du Gard,	200 »
d'Ille-et-Vilaine,	500 »
d'Indre-et-Loire,	2,000 »
du Jura,	100 »
de la Loire,	300 »
du Loiret,	2,000 »
de Loir-et-Cher,	300 »
de la Loire-Inférieure,	500 »
de Maine-et-Loire,	4,000 »
de la Manche,	300 »
de la Marne,	400 »
de la Marne (Haute-),	400 »
de la Mayenne,	600 »
de la Meuse,	800 »
du Morbihan,	500 »
de la Nièvre,	300 »
du Nord,	500 »
de l'Oise,	400 »
de l'Orne,	600 »
du Pas-de-Calais,	300 »
des Pyrénées (Hautes-),	100 »
du Rhin (Haut),	300 »
de la Saône, (Haute-)	150 »
de la Sarthe,	4,000 »
de la Seine,	4,500 »
de Seine-et-Marne,	300 »
de Seine-et-Oise,	2,000 »
des Sèvres (Deux-),	300 »
de la Somme,	600 »
du Var,	200 »

LES
CONSEILS
GÉNÉRAUX

LES CONSEILS GÉNÉRAUX	{	de la Vendée,	200 fr. » c.
		de la Vienne,	100 »
		de la Vienne (Haute-),	100 »
		des Vosges,	200 »
		de l'Yonne,	300 »
Le Conseil Municipal de Poitiers,		100 »	
La Chambre des avoués près le tribunal de 1 ^{re} instance de la Seine,		200 »	
LES JURYS	{	d'Indre-et-Loire,	203 15
		du Loiret,	227 25
		de Loir-et-Cher,	45 »
		de Maine-et-Loire,	469 75
		de la Mayenne,	100 »
		de la Seine,	3,161 34
		de Seine-et-Marne,	29 80
		de Seine-et-Oise,	88 75
Les fonctionnaires et élèves du Lycée de Douai,		240 »	
L'administration de la Compagnie d'assurance le Phénix (M. Drouillon, directeur à Tours) en remerciement des secours portés par la Colonie lors d'un incendie à Notre-Dame- d'Oë,		50 »	
Officiers, Sous-Officiers et Caporaux du 23 ^e Léger, en garnison à Tours,		70 »	

FONDATEURS (1).

ALLIBERT, agent de change, à Paris,	100 fr. » c.
ARMET DE LISLE, procureur de la République à Melun,	50 »
ANGLADA, médecin de la Colonie de Mettray,	481 60
ARRIGHI DE PADOUÉ (le marquis), maître des re- quêtes de 1 ^{re} classe au conseil d'État, à Paris,	100 »
BOUDIN DE VESVRES, notaire à Paris,	20 »
BOUCHON, maire à Piscop (Seine-et-Oise),	100 »
BUXTON (Sir Edw.), à Londres,	100 »
CHARDON LAGACHE, négociant à Paris,	100 »
COTTON, gentleman à Woolood, près Londres,	100 »

(1) Les sommes inférieures à 100 fr., et portées dans la présente liste, ont été versées à titre de *Renouvellement de Souscription*, par MM. les membres fondateurs ayant donné antérieurement 100 fr. au moins, conformément à l'article V des statuts de la Société.

DELAHAYE, président de chambre à la Cour d'appel de Paris,	20 »
DELESSERT (François), ancien député, trésorier de la société paternelle, à Paris,	400 »
DEJEAN (la baronne), à Tours,	100 »
DUBOYS ET DESRUES, négociants à Tours,	100 »
DUPLEIX DE MÉZY (le comte), à Paris,	100 »
FABRICIUS (le chevalier),	60 »
FANTIN DES ODOARDS (le général), à Napoléon- Saint-Leu (Seine-et-Oise),	40 »
FAUQUET (J.), maire de Bolbec (Seine-Inférieure),	100 »
FOYE, membre du conseil général de Seine-et- Oise, à Etrechy,	25 »
GILLON (Paulin), ancien député, à Paris,	100 »
GOREZ, propriétaire à Versailles,	30 »
GRANDIDIER, notaire à Paris,	50 »
GRANGE (le comte de la), à Azay-sur-Indre,	100 »
GRANGE (comtesse de la), à Azay-sur-Indre,	100 »
HACHETTE, libraire à Paris,	50 »
HAINGUERLOT (James), membre du conseil général d'Indre-et-Loire,	100 »
HÉMELOT (M ^{me}) née TRUSSON, à Saint-Mihiel (Meuse),	100 »
HOTTINGUER (Henri), banquier à Paris,	200 »
HUET, avocat à Paris,	20 »
JAMESON, propriétaire à Paris,	120 »
LECOMTE, notaire à Paris,	20 »
LEGENTIL (Charles), ancien pair de France, à Paris,	200 »
LEGENTIL fils (Alexandre), à Paris,	400 »
LEGIER, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans,	100 »
LEGRAND (M ^{me}), à Paris, au nom de feu son petit fils M. Paul Lépine,	90 »
LEMAITRE, avocat à Paris,	50 »
LIANCOURT (le duc de), membre du conseil général des hospices, à Paris,	100 »
LOUAIL, capitaine de commerce, à Lorient,	20 »
LUPIN aîné, propriétaire à Paris,	200 »
MAIGRET père (Louis), propriétaire à Vincennes (Seine),	100 »
MAIGRET fils (Théodore), fabricant de papiers peints, à Paris,	15 »
MARGERIE (Jacquin de), ancien receveur d'enre- gistrement, à Neuilly (Seine),	50 »
MARMOD, secrétaire général de la préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc,	10 »
OTT, architecte de la colonie, à Tours,	60 »
PÉCOU, conservateurs des hypothèques à Tours,	15 »
PLÉ, avocat, à Paris,	25 »

PLAINE LÉPINE (M ^{me}), à Paris,	50	»
POTARD, négociant, à Paris,	100	»
POURTALÈS GORGIER (le comte de), à Paris,	100	»
PRÉVAUX, capitaine en retraite, à Saint-Jean- d'Angély,	25	»
RADNOR (Carl), pair d'Angleterre,	100	»
ROCHÉ, négociant à Tours,	50	»
SAINT-BRIS, membre du conseil général des ma- nufactures, à Amboise,	100	»
SAY (Horace), membre du conseil général de la Seine, à Paris,	200	»
SGANZIN, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lorient,	10	»
TAVERNIER, négociant à Paris,	100	»
TERNAUX (Mortimer), ancien député, à Paris,	50	»
TRY (Charles), conseiller à la cour d'appel, à Paris,	100	»
VALADE (M ^{me} V ^e), propriétaire, à Fontainebleau,	100	»
VERNES (Charles), sous-gouverneur de la banque de France, à Paris,	50	»
VILLEFEU, juge suppléant au tribunal de Laval,	100	»
VIVANT, propriétaire à Paris,	100	»

SOUSCRIPTEURS.

ALEXANDRE père et C ^{ie} , fabricant d'orgues, à Paris,	5	»
BARA, aumônier du collège de Lorient,	5	»
BERTRAND, négociant, à Paris,	11	»
BRAC DE LA PERRIÈRE, à Bayonne,	20	»
COELIER, négociant, marchand de vin en gros, à Tours,	5	»
CHRISTY DE LA PALLIÈRE, capitaine de vaisseau, à Lorient,	10	»
FLEURY, proviseur du Lycée, de Douai,	20	»
FLEURY (M ^{me}) née DUCANCEL, à Paris,	30	»
GANNAY père, à Luynes,	40	»
GAUDÉ, sous-contrôleur, à Lorient,	10	»
HALLEY (M ^{me} V ^e), à Lorient,	10	»
HÉMELOT, président du tribunal de 1 ^{re} instance de Saint-Mihiel (Meuse),	20	»
HUET, marchand boucher à La Membrolle (Indre- et-Loire),	20	»
LAGLAINE (M ^{me} V ^e de), à Lorient,	40	»
LELONG, commissaire de marine en retraite, à Lorient,	10	»

LÉON, maire d'Augervilliers (Seine-et-Oise),	10	»
LOUIS, avocat à Epernay (Marne),	25	»
MASSE, fabricant de plans en relief, à Paris,	36	»
MÉNÉTRIER (M ^{me} V ^e), à Paris,	12	»
MESNIER, avoué de 1 ^{re} instance, à Versailles,	10	»
METERLERKAMP-BRONKHORST, A. T. L.,	10	»
MONTBLANC, lieutenant-colonel du génie en re- traite, à Lorient,	5	»
MODDERNEAU (J.),	10	»
MORAND, à Château-Meilland,	5	»
NAST (Francis), propriétaire à Paris,	30	»
OUIZILLE, négociant, à Lorient,	5	»
PRÉVOST, libraire, à Blois,	10	»
RAYMOND (M ^{me} V ^e), née VERDIER,	25	»
REYNIER (de), directeur des domaines, à Lorient,	10	»
SECOND (Henri), avoué à la cour d'appel de Bor- deaux,	40	»
WILLIAM FED WITZ, HARVEY GODWIN, WILLIAM (Johnson), et POWER (J.), à Londres,	25	»



SOCIÉTÉ PATERNELLE.

COLONIE
AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE
DE METTRAY.

Année 1852.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président. M. le comte de GASPARI, ancien pair de France,
Président de l'Institut agronomique de Versailles.

Vice-président. M. DEMETZ, conseiller honoraire à la cour
d'appel de Paris, membre du conseil général de Seine-et-Oise.

Secrétaire général. M. le Comte de FLAVIGNY, ancien pair de
France, député au Corps Législatif.

Secrétaire adjoint. M. TERNAUX (Mortimer), ancien député.

Trésorier. M. François DELESSERT, ancien député du Pas-de-
Calais.

MEMBRES DU CONSEIL.

Messieurs :

Le vicomte de BRÉTIGNÈRES DE COURTEILLES, ancien
membre du conseil général d'Indre-et-Loire.

Le comte Gustave de BEAUMONT, ancien député de la Sarthe,
ancien ambassadeur de France en Angleterre.

BLOUET, architecte du Palais de Fontainebleau, ancien inspecteur
général des maisons pénitentiaires.

— 79 —

Le général comte DUMAS, ancien député.

GUERRY, avocat maire de Beaumont-la-Chartre (Sarthe),
membre correspondant de l'Institut.

A. GOUIN, ancien député d'Indre-et-Loire, député au Corps
Législatif.

Charles LEGENTIL, ancien député de la Seine, ancien pair de
France.

Le duc de LIANCOURT, membre du conseil général des hos-
pices de Paris.

LUPIN aîné.

MOREAU-CHRISTOPHE, ancien inspecteur général des prisons.
Le marquis Amédée de PASTORET.

Félix RÉAL, ancien député de l'Isère.

Le comte A. de TOCQUEVILLE, ancien député, membre de
l'Institut.

Charles VERNES, sous-gouverneur de la Banque de France.

Le docteur VILLERMÉ, membre de l'Institut.

VIVIEN, ancien député de l'Aisne, ancien président de section
au conseil d'État.

Le duc DE CAZES, ancien grand référendaire de la chambre
des Pairs.

N***.

COMMISSION DES FINANCES.

Charles VERNES.

Charles LEGENTIL.

Alexandre GOUIN.

Félix RÉAL.

François DELESSERT, trésorier.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ARNAUD (Victor), ancien adjoint au maire de Lyon, administra-
teur des hôpitaux.

BARRAUD, notaire à Cognac (Charente).

CHASLES, ancien député d'Eure-et-Loir.

CHAUVEAU (Adolphe), professeur à l'école de droit de Toulouse.
CHRISTY DE LA PALLIÈRE, capitaine de vaisseau à Lorient.
M. CRÉPON, conseiller à la cour d'appel d'Angers.
CORBIN, premier président de la cour d'appel de Bourges.
M. DETREY, propriétaire, membre de plusieurs sociétés de bienfaisance, à Besançon (Doubs).
Victor FOUCHER, conseiller à la Cour de Cassation.
GUERRY DE CHAMPNEUF, avocat à Poitiers.
GRIFFON DE PLEINEVILLE, chef de division à la préfecture, à Orléans.
De LAUTHONNYE, à Limoges.
MARION, vice-président du tribunal civil de Nantes.
MARMOD, secrétaire général de la préfecture à Bar-le-Duc.
MENARD, ancien proviseur du Lycée, à Poitiers.
HUOT (Paul), substitut près le tribunal de première instance d'Orléans.
PHILIPPE, médecin en chef de l'hôpital de Bordeaux.

DIRECTEURS DE LA COLONIE.

DEMETZ.

le vicomte De BRÉTIGNÈRES DE COURTEILLES.

AUMONIER DE LA COLONIE.

L'abbé GUIRARD (Alexandre).

AGENTS COMPTABLES.

LAMOTTE, à Paris, rue Bourdaloue, n° 1.

Théodore MAHOUDEAU, à la Colonie de Mettray.

GREFFIER EN CHEF.

Louis BLANCHARD, à la Colonie.

AGENT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ.

Paul VERDIER, avocat, rue des Moulins, n° 10, à Paris.